

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

41 lots

9 660 m³

mercredi 4 décembre 2024 à 14:00

La Bussière (45)

Bois Centre Expertise



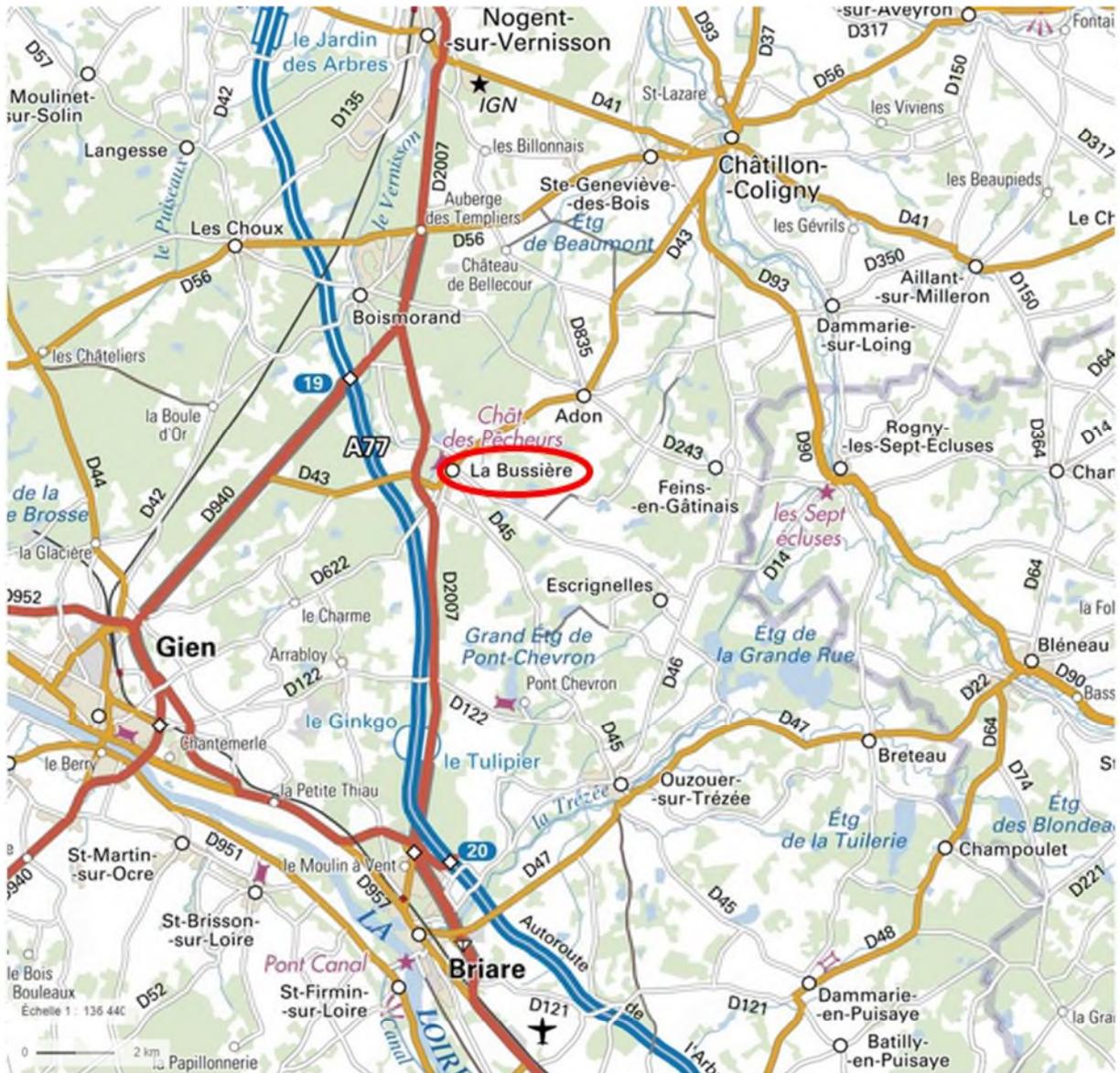
Expert coordonnateur :
Inès de CHASSEVAL
i.dechasseval@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

Vente BCE du mercredi 4 décembre 2024

14h00 à la salle polyvalente de La Bussière (45)



BOIS CENTRE EXPERTISES

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine vente organisée par les experts forestiers de Bois Centre Expertise :

Mercredi 4 décembre 2024 à 14h

Salle polyvalente de La Bussière (Loiret)

Offres à réaliser uniquement sur le site des ventes informatisées des Experts Forestiers de France

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

(Voir tutoriel pages suivantes)

Expert Forestier Coordinateur :

Inès de Chasseval

La Ménagerie - 45230 La Bussière

Portable : 06 07 87 50 29

Mail : ines.dechasseval@fclb45.com

La vente se tiendra en salle et sera dématérialisée, il ne sera pas nécessaire d'être présent dans la salle pour soumissionner.

La présente vente est effectuée aux conditions définies par le cahier des Clauses Générales pour les ventes de coupes de bois en bloc et sur pied des forêts privées établi par les Experts Forestiers de France et les Experts en Bois, rédigé en accord avec la Fédération Nationale du Bois.

Ne pourront participer à la vente, qui aura un caractère privé, que les personnes ayant la qualité d'exploitants forestiers ou d'exploitants forestiers - scieurs, qui auront un code d'accès délivré par EFF et qui se seront inscrits pour cette vente sur la plateforme de vente des Experts Forestiers de France. Cette inscription, pour être effective le jour de la vente doit être réalisée au plus tard 3 semaines avant.

Attention

Pour soumissionner, une promesse de caution bancaire est demandée et obligatoire.

(Formulaire au dos de cette page)

Il est à adresser au plus tard le 29 novembre 2024 à l'expert coordonnateur.

Sans promesse de caution remise dans les délais, il ne sera pas possible de soumissionner.



Promesse de cautionnement

Vente de coupe de bois en forêt privée

Nom de l'établissement bancaire :

Adresse siège :

N° SIREN :

Dûment représenté par le signataire des présentes (ci-après dénommée la « Banque »),

Promettons de nous porter caution solidaire avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division, de

..... (Nom, adresse, SIREN de l'acheteur), (ci-après dénommé le « Donneur d'ordre »)
du paiement des achats des coupes de bois qu'il pourrait effectuer lors de la vente de bois du **mercredi 4 décembre 2024 à LA BUSSIÈRE (45)** auprès des Experts Forestiers de France, Association déclarée ayant un siège social à Paris 75016 – 6 à 8 rue Chardin, ayant pour numéro unique d'identification 320 720 824 (ci-après dénommé le « Bénéficiaire) jusqu'à concurrence d'un montant maximum deEuros (.....*somme en toutes lettres* Euros) en principal, intérêts, frais et accessoires compris.

Il est entendu que la présente promesse fera l'objet d'un acte de cautionnement définitif sous réserve que le Donneur d'ordre soit déclaré adjudicataire lors de la vente précitée et en fasse la demande à la Banque dans un délai maximum de 30 jours calendaires à compter de la date des présentes.

Passé ce délai, la présente promesse sera nulle et non avenue, le Bénéficiaire ne pouvant plus s'en prévaloir à quelque titre que ce soit.

Le cautionnement définitif sera délivré selon le texte ci-annexé faisant partie intégrante de la présente promesse à l'exclusion de tout autre sauf accord exprès de la Banque.

La présente caution est soumise au droit français, tout litige étant relatif sera de la compétence des tribunaux de

Pour l'exécution des présentes, élection du domicile est faite par la Banque à l'adresse suivante :

.....

Fait à, le

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire et du cachet de la banque.

Experts Forestiers participants à la vente BCE du 4 décembre 2024 à La Bussière

Nom	Adresse	Tél / Mobile/Courriel		N° de lots
Jean-Philippe ANGENAULT	Cabinet ANGENAULT 30, boulevard Lamartine 45000 Orléans	Fixe Mobile Courriel	02 38 70 03 98 06 06 48 81 94 jean-philippe.angenault@orange.fr	5-19
Marie Beauchef	Cabinet BECHON 27 rue de Montbron 16000 Angoulême	Fixe Mobile Courriel	05 45 68 23 16 06 15 86 09 08 contact@cabinet-bechon.fr	1-2-10 à 12-23-31 à 33
Inès de CHASSEVAL	FORESTIERE CHASSEVAL La Ménagerie 45230 La Bussière	Fixe Mobile Courriel	02 38 31 48 99 06 07 87 50 29 ines.dechasseval@fclb45.com	4-9-15- 16-20 à 22-34 à 37
Kévin Léonce		Fixe Mobile Courriel	02 38 31 48 99 06 47 13 02 55 Kevin.leonce@fclb45.com	8-13
Bertrand VALLIER		Fixe Mobile Courriel	02 38 31 48 99 06 03 35 64 66 bertrand.vallier@fclb45.com	6-7-38 à 40
Frédéric Labbe	Cabinet Frédéric LABBE 1 chemin du Batteur 58130 St Aubin les Forges	Fixe Courriel	03 86 23 03 74 frederic@labbe.expertforestier.com	14
Mathieu Lancelin	Cabinet Frédéric LABBE 8 av du Général Leclerc 89170 Saint Fargeau	Mobile Courriel	06 33 51 43 00 mathieu@labbe.expertforestier.com	17-18-41
Edward Lorne	Cabinet LORNE 6 av Pierre Mendès France 72000 Le Mans	Fixe Courriel	02 43 62 13 60 edwardlorne@cabinet-lorne.fr	3
Didier ROBERT-BABY	Cabinet ROBERT-BABY Ragis 18700 Oizon	Fixe Mobile Courriel	02 48 58 08 02 06 72 72 47 27 d.robert-baby@foret-bois.com	24 à 30

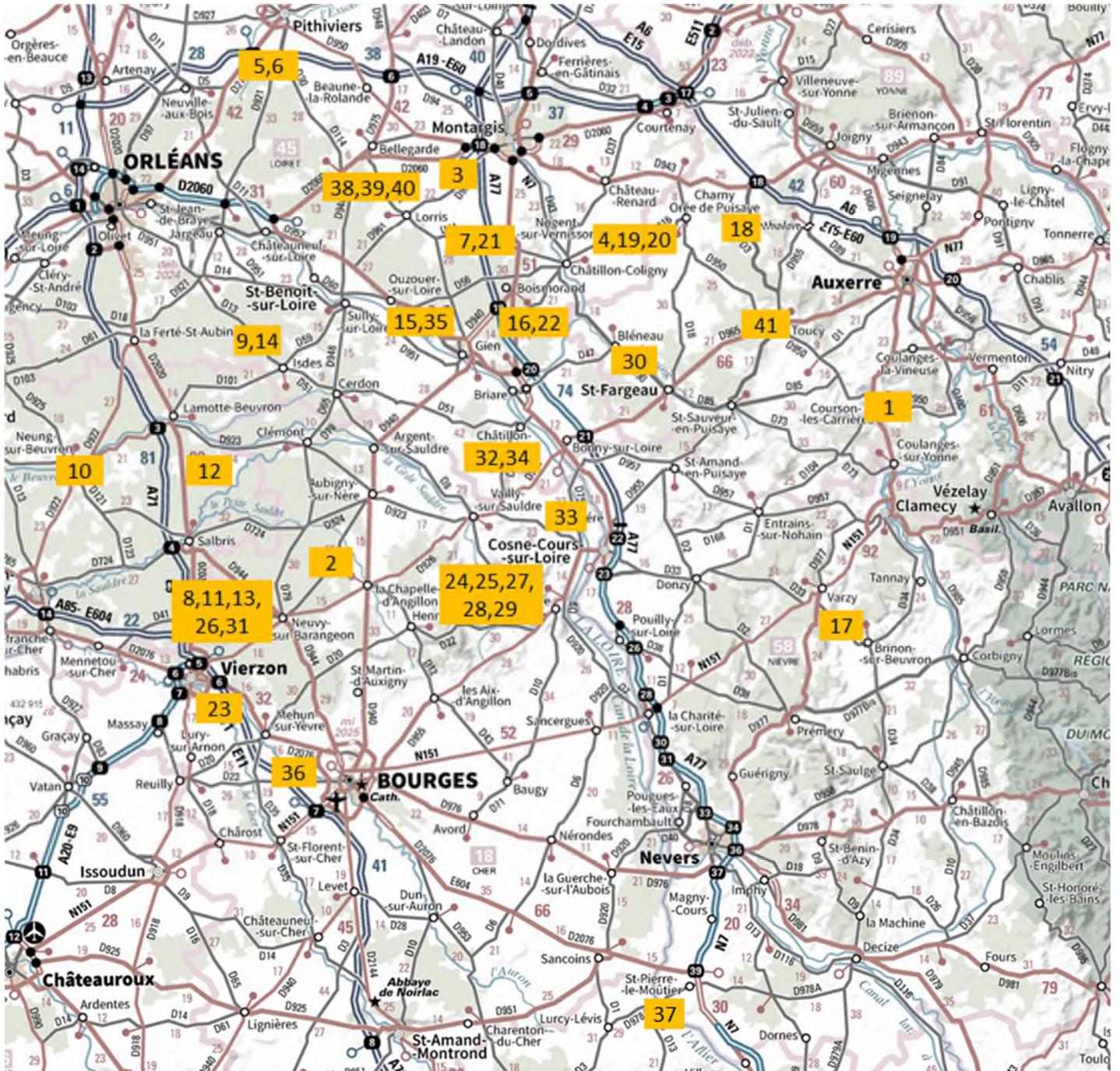
Sommaire de la vente

Art.	Présentation	Essence principale	Vendeur	Nbre de pieds	Vol BO (m³)	Vol moyen (m³)	Vol BI (stère)	Commune	PEFC	APECF	Expert Forestier	N°
1	UP	Charme	GF de Courson				300	Courson les Carrières (89)	x		Cabinet Béchon	1
2	UP	P lar / P sylv	STPR				1100	Presly (18)			Cabinet Béchon	2
3	UP	Pin Laricio	Ind. Bricard-Verniers				120	Chevillon sur Huillard (45)	x		E. Lorne	3
4	BP	Peuplier	Geneviève Gilliéron	317	374	1,2		Montbouy (45)			I. de Chasseval	4
5	BP	Pin sylvestre	M. de Fougeroux	410	242	0,6	500	Vrigny aux Bois (45)	x		J-Ph Angenault	5
6	BP	Pin sylvestre	Alice Szantyr	355	492	1,4		Chilleurs aux Bois (45)	x		B. Vallier	6
7	BP	Pin sylvestre	François Crepin	947	816	0,9	265	Montereau (45)			B. Vallier	7
8	BP	P sylv/mar/lar/Dg	Hervé de Montclos	449	438	1,0		Neuvy sur Barangeon (18)	x		K. Léonce	8
9	BP	Pmar/sylv	Bruno de Blois	99	237	2,4		Sennely (45)			I. de Chasseval	9
10	BP	Pin Laricio	SCI Harmonie	219	590	2,7		Neung sur Beuvron (41)			Cabinet Béchon	10
11	BP	Douglas	GF de la Guette	141	680	4,8		Neuvy sur Barangeon (18)			Cabinet Béchon	11
12	BP	Douglas	Mme et M. Jaouen	89	374	4,2		Nouan-Le-Fuzelier (41)			Cabinet Béchon	12
13	BP	Douglas/Ep/Sap	GF la Grande Garenne	258	866	3,4		Neuvy sur Barangeon (18)	x		K. Léonce	13
14	BP	Chêne	Jean Jacques Goujon	38	47	1,2		Vannes sur Cosson (45)			F. Labbe	14
15	BP	Chêne	GF Merisier Noir	65	92	1,4		Ouzouer sur Loire (45)			I. de Chasseval	15
16	BP	Chêne	Ind des Garets	177	249	1,4		Escrignelles (45)	x		I. de Chasseval	16
17	BP	Chêne	Jean Patin	49	88	1,8		Treigny (89)			M. Lancelin	17
18	BP	Chêne	Xavier de Crépy	61	69	1,1		La Ferté Loupière (89)			M. Lancelin	18
19	BP	Chêne	Ind Desprésées-Toffin-Berrie	135	162	1,2		St Maurice sur Aveyron (45)			J-Ph Angenault	19
20	BP	Chêne	Henri Duret-Robert	129	154	1,2		St Maurice sur Aveyron (45)			I. de Chasseval	20
21	BP	Chêne	GF Cours Janvier	75	103	1,4		Nogent sur Vernisson (45)	x		I. de Chasseval	21
22	BP	Chêne	Jean-Marc Ferrary	83	96	1,2		La Bussière (45)			I. de Chasseval	22
23	BP	Chêne	GF des 4B	101	231	2,3		Brinay (18)	x		Cabinet Béchon	23
24	BP	Chêne	Thibault de Montabert	62	78	1,3		Le Noyer (18)	x		D. Robert-Baby	24
25	BP	Chêne	GF des Renardières	256	275	1,1		Ivoy-le-Pré (18)	en COURS		D. Robert-Baby	25
26	BP	Chêne	Dominique Rethore	230	334	1,5		Vierzon (18)			D. Robert-Baby	26
27	BP	Chêne	GF de la Verrerie	44	56	1,3		Ivoy-le-Pré (18)	x		D. Robert-Baby	27
28	BP	Chêne	GF de la Verrerie	182	215	1,2		Ivoy-le-Pré (18)	x		D. Robert-Baby	28
29	BP	Chêne	GF de la Verrerie	117	128	1,1		Ivoy-le-Pré (18)	x		D. Robert-Baby	29
30	BP	Chêne	SAF des Presliers	93	96	1,0		Bléneau (89)			D. Robert-Baby	30
31	BP	Chêne	E et MT Levasseur	118	245	2,1		Orçay (41)			Cabinet Béchon	31
32	BP	Chêne	Marion Foucher	221	356	1,6		Cernoy en Berry, St Firmin/Loire (45)			Cabinet Béchon	32
33	BP	Chêne	GF Le Jarrier	176	317	1,8		Boulleret (18)			Cabinet Béchon	33
34	BP	Chêne	Jean-Marie Huet	76	102	1,3		Autry-le-Châtel (45)			I. de Chasseval	34
35	BP	Chêne	Enid Ossude	94	118	1,3		Nevoy (45)			I. de Chasseval	35
36	BP	Chêne	Régis Bergougnan	46	57	1,2		Marmagne (18)			I. de Chasseval	36
37	BP	Chêne	GFA de Précý	99	227	2,3		Livry (58)			I. de Chasseval	37
38	BP	Chêne	Joël Marois	54	84	1,6		Chailly en Gâtinais (45)			B. Vallier	38
39	BP	Chêne	GFR Les Rousseaux	65	80	1,2		Chailly en Gâtinais (45)	x		B. Vallier	39
40	BP	Chêne	GFR de Bellardin	105	221	2,1		Sury-aux-Bois (45)	x	x	B. Vallier	40
41	AFD	Chêne	Luc Morillon	225	271	1,2		Villiers St Benoit (89)		x	M. Lancelin	41
				6 460	9 660	1,50	2 285					

2 lots de Chêne portent le label "Transformation UE" pour un volume de 492m³

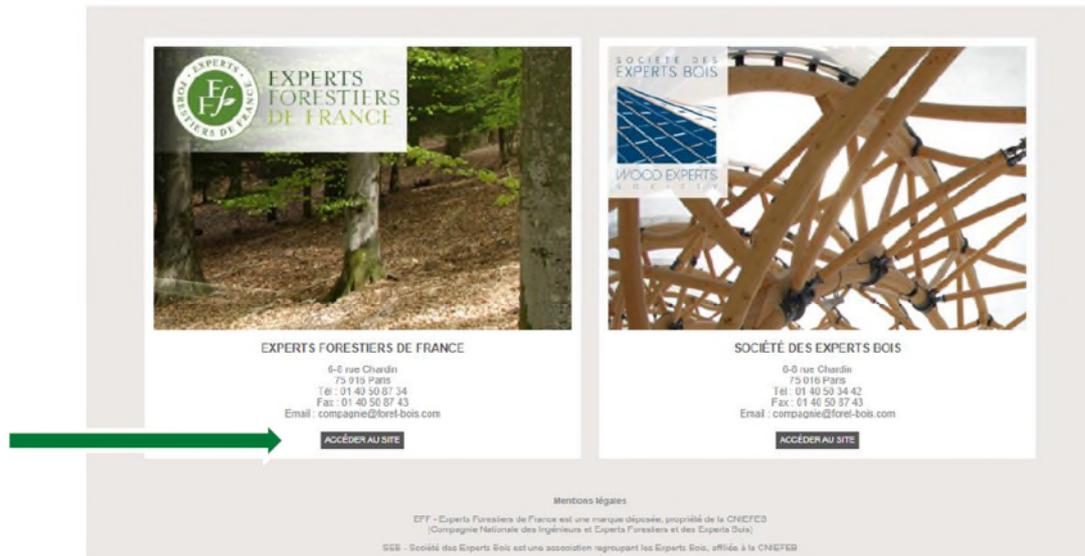
4 233 m³ de Chêne sur pied	271 m³ de Chêne AFD
1 920 m³ de Douglas	2 815 m³ de Pin
374 m³ de peuplier	1 520 st vendus à l'unité de produit

Carte de localisation des lots



Inscription Site EFF

Accédez au site depuis l'adresse www.foret-bois.com



The screenshot shows two columns of information. The left column is for 'EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE' and the right column is for 'SOCIÉTÉ DES EXPERTS BOIS'. Both columns include contact details and a button labeled 'ACCÉDER AU SITE'. A green arrow points to the 'ACCÉDER AU SITE' button in the left column.

EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE
6-0 rue Chardin
75 016 Paris
Tél : 01 40 50 87 34
Fax : 01 40 50 87 43
Email : compagne@foret-bois.com

SOCIÉTÉ DES EXPERTS BOIS
6-0 rue Chardin
75 016 Paris
Tél : 01 40 50 34 42
Fax : 01 40 50 87 43
Email : compagne@foret-bois.com

Mentions légales
EFF - Experts Forestiers de France est une marque déposée, propriété de la CNEFEB
(Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois)
SEB - Société des Experts Bois est une association regroupant les Experts Bois, affiliée à la CNEFEB

Cliquez sur l'onglet « Accès Acheteur »



The screenshot shows the website's navigation menu. A green arrow points to the 'Accès Acheteur' button. Other buttons include 'Accès Administration' and 'Télécharger Annuaire Experts Forestiers de France'. The page title is 'Voyez clair dans votre forêt'.

Accès Acheteur
Télécharger Annuaire Experts Forestiers de France
Accès Administration

Experts forestiers Trouver un expert forestier Agenda des ventes Résultat des ventes Lots de bois Actualités / Documents Sélection EFF/SEB

Les prochaines ventes

Eric DELAUNAY

LABOUEYRE (40) DU 23/04/2020
Gilles DUCLOS

CARHAIX (29) DU 23/04/2020
Frédéric LEBLOND

CELLES SUR DUROLLES (63) DU
24/04/2020

EFF - EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE

Association à vocation syndicale des Experts Forestiers

L'expert Forestier

L'expert forestier, le spécialiste de l'arbre et de la forêt :

- Assure la gestion indépendante de patrimoines forestiers
- Conduit des expertises, des audits et des évaluations
- Réalise des études sur la filière et les politiques forestières
- Est mandaté en France et à l'étranger
- Indépendance garantie pour une parfaite protection du consommateur
- Professionnalisme assuré par des obligations de formation
- Responsabilité couverte par des assurances spécifiques

Lancement de la campagne de communication « Pour moi, c'est le bois »



La filière forêt-bois lance une campagne de communication et de mobilisation nationale à destination des professionnels et du grand public.
En savoir plus...

Si vous avez déjà un accès – Saisissez votre identifiant et votre mot de passe

Si vous avez perdu votre mot de passe -

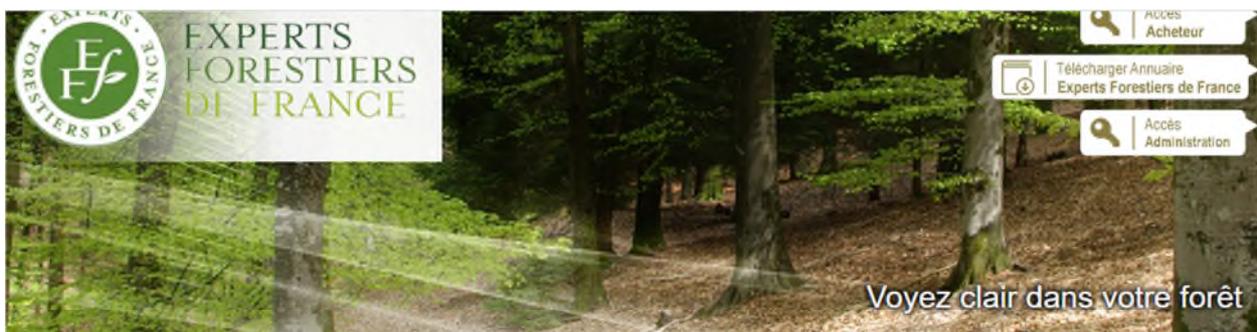
**Cliquez sur mot de passe oublié (regardez bien dans vos spams)
et suivez la procédure pour récupérer un nouvel accès**

Si vous n'avez pas encore d'accès – Cliquez sur « Créer un compte »

Remplissez le formulaire en ligne

sans oublier votre RC et votre Kbis (moins de 3 mois).

Votre demande sera traitée et un mail vous sera adressé avec votre identifiant.



A la suite des dernières directives gouvernementales pour lutter contre la propagation du coronavirus, vous pouvez accéder à certaines de nos ventes de bois EFF à distance grâce à notre application de ventes informatisées : <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Experts forestiers Trouver un expert forestier Agenda des ventes Résultat des ventes Lots de bois Actualités / Documents Sélection EFF/SEB

Vous êtes ici : Accueil // Lots de bois

Les prochaines ventes

Aurélien HAAZ

DOMPIERRE LES ORMES (71520)
DU 15/10/2021
François LEGRON

AILLANT SUR THOLON (89110) DU
18/10/2021
Sébastien CHATON

VESOUL (70000) DU 22/10/2021
Pierre de BROISSIA

Consciente de la nécessité de faire évoluer les modes de vente de bois, les Experts Forestiers de France ont développé

un service de présentation de lots de bois sur internet

Il ne s'agit pas de vendre des lots de bois sur internet mais de permettre de visualiser les lots mis en vente par les experts (vente groupée, appel d'offre restreint, vente flash).

Il est désormais possible de visualiser, en quelques clics, tous les lots mis en vente par les experts forestiers et de les trier selon des critères géographiques (distance par rapport à votre siège social), d'essence ou de type de vente (groupée, appel d'offre restreint, vente « flash » à prix fixé).

Ventes privées de bois : accès réservé aux seuls acheteurs autorisés par les Experts Forestiers de France

Se connecter

Votre identifiant de connexion : Votre mot de passe : **Se connecter**

[Mot de Passe oublié ?](#)

➔ Se créer un compte

Chaque semaine, vous recevrez un email vous informant du nombre de nouveaux lots mis en ligne par région.

Pour que ce service gratuit fonctionne, nous avons besoin de vérifier :

- 1/ vos coordonnées notamment vos adresses emails
- 2/ les régions que vous prospectez et les essences que vous achetez.

[Cliquez ici pour créer votre compte.](#)





EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

Accès
Acheteur

Télécharger Annuaire
Experts Forestiers de France

Accès
Administration

Voyez clair dans votre forêt

A la suite des dernières directives gouvernementales pour lutter contre la propagation du coronavirus, vous pouvez accéder à certaines de nos ventes de bois EFF à distance grâce à notre application de ventes informatisées :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Experts forestiers Trouver un expert forestier Agenda des ventes Résultat des ventes Lots de bois Actualités / Documents

Sélection EFF/SEB

Vous êtes ici : Accueil // Créer un compte

Les prochaines ventes

BALLON (72290) DU 08/06/2021
Gilles CARDOT

USSEL (19200) DU 10/06/2021
Sylvestre COUDERT

AUXERRE (89000) DU 10/06/2021
Amaury JANNY

Créer un compte

Société / Organisation *

Civilité ou forme juridique

Pays * France

Numéro SIRET *

Adresse électronique principale *

Nom *

Prénom *

Adresse *

Comp. adresse

Code postal *

Ville *

Téléphone *

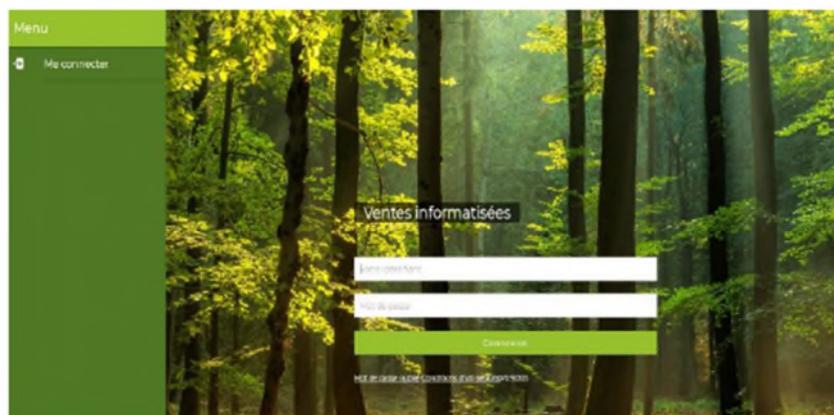
Tutoriel Inscription

Acheteurs

1 – Se connecter sur Google Chrome, Firefox, Safari ou Microsoft Edge :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Ne pas utiliser Internet Explorer



2 - Saisir l'identifiant et le mot de passe de votre compte Experts Forestiers de France (www.foret-bois.com)

3 - Choisir la vente à laquelle vous souhaitez participer et cliquer sur "s'inscrire"

AGENDA DES VENTES

mars 2020 ← Précédent Suivant →

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
24	25	26	27	28	29	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

TEST - ROLAMPONT
Le 19 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur : Aurélien BARTHELEMY

S'INSCRIRE

Informations Ventes Mes achats

4 – Accéder à la fiche récapitulative de la vente, en bas de page (faire dérouler la page)

Inscription à une vente

Description de la vente

Nom: 7037 - ROLANPONT
Date de la vente: 03 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur: Aurélien BASTIEN-LIBRY
Lot(s) à vendre: 7037 - ROLANPONT (2)
Description: Vente de feuillus sur pied et bord de route

Caution

Noms: _____
Dates: _____

Vos informations

Nom: _____
Compagnie: _____
SIRET: CN 8720
Dates: _____

Noms: Experts Forestiers de France
SIRET: Experts Forestiers de France

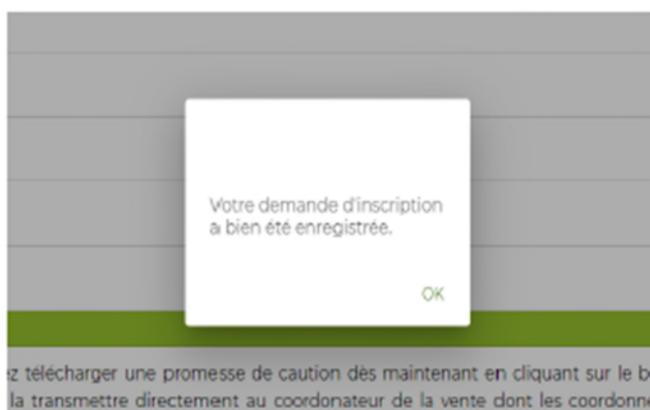
Caution

Vous pouvez télécharger une promesse de caution dès maintenant en cliquant sur le bouton ci-dessous. Vous pouvez également la transmettre directement au coordonnateur de la vente dont les coordonnées sont renseignées dans la rubrique Contact ci-dessus.

SOUMETTRE MA DEMANDE

Télécharger votre caution bancaire et cliquer sur « soumettre ma demande »

5 – Votre demande d'inscription à la vente est transmise à l'expert coordonnateur de la vente

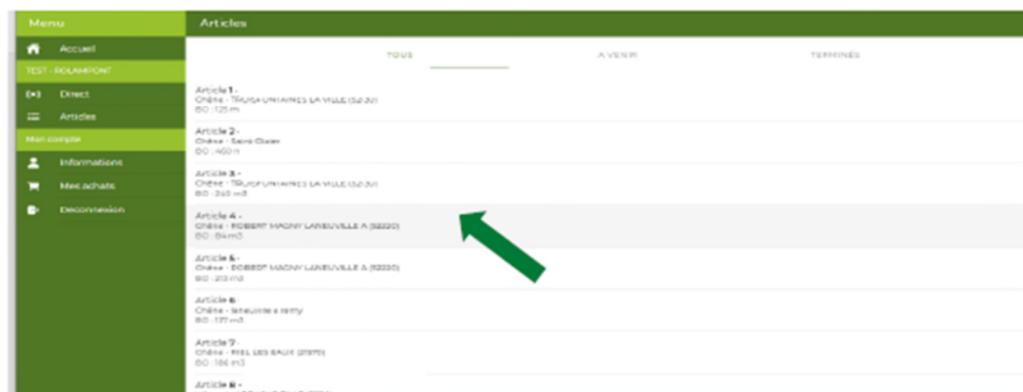


6 – L'expert coordonnateur valide votre inscription et vous recevrez un mail de confirmation d'inscription à la vente.

7 – Répéter l'étape 1 et 2 pour vous connecter Cliquez sur le logo de la vente choisie



8 – La liste des lots s'affiche



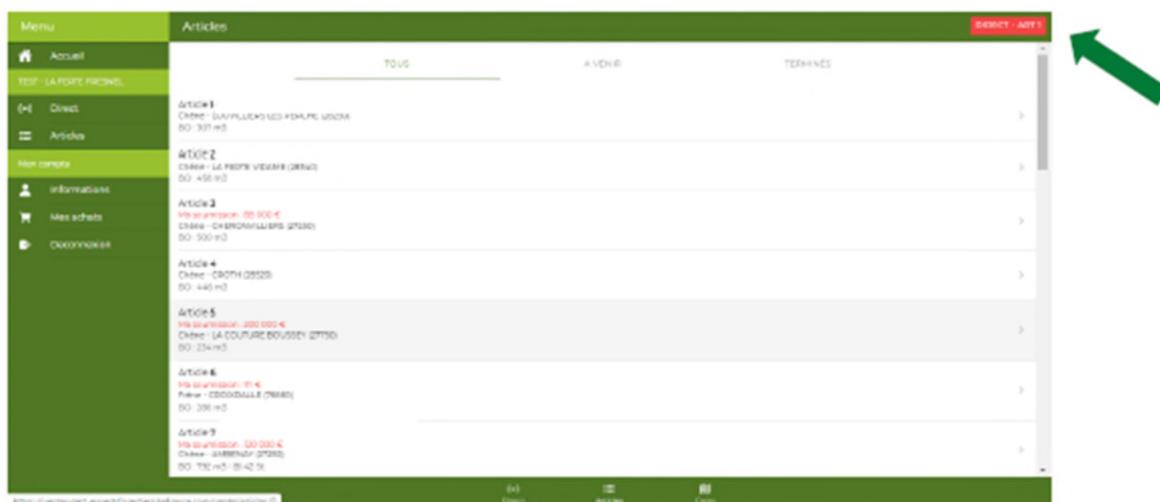
9 – Vous pouvez accéder au détail du lot et à la saisie de votre soumission en cliquant dessus



10 – Vous pouvez soumissionner dès votre inscription.

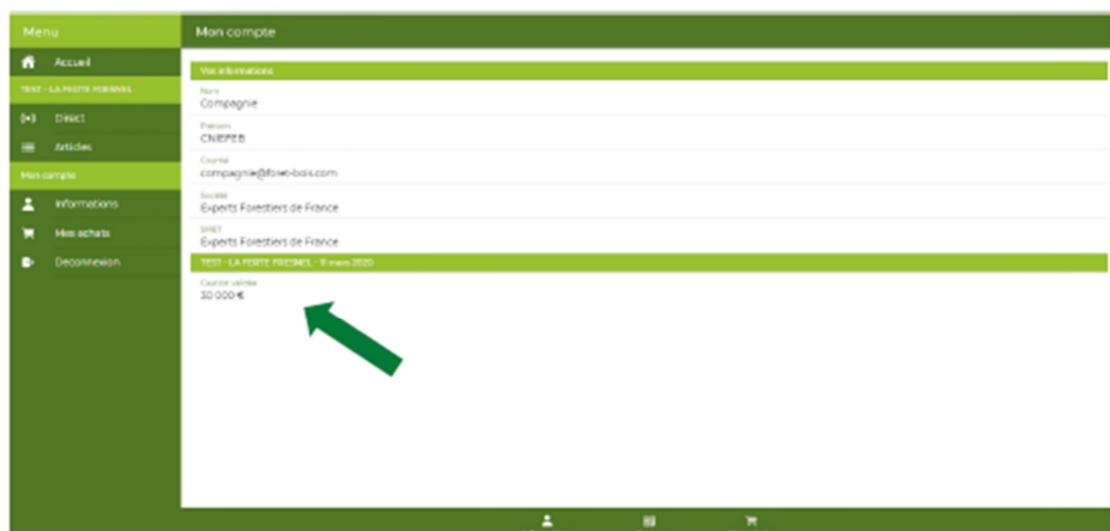
Vous pouvez annuler/modifier votre soumission à tout moment, jusqu'au passage du lot en direct/en salle.

11 – Le jour de la vente, vous pouvez assister au direct, soit dans la barre de gauche, soit en cliquant sur l'encadré rouge à droite



Vous vous recommandons de ne pas attendre la fin du chronomètre pour faire votre offre. /ous avez toujours la possibilité de la modifier, même pendant le direct.

12 – A tout moment, vous pouvez vérifier le montant de votre caution – Mes informations à gauche



13 – Les lots défilent les uns après les autres, sous le contrôle de l'expert coordonnateur.

Au fur et à mesure de la vente, vous pouvez retourner sur la liste d'articles et aller consulter les résultats en allant dans « Articles ». Les résultats seront affichés dans chacune des fiches d'articles.



14 – A chaque soumission, ou modification de soumission, vous recevrez un email de notification

De : Experts forestiers de France <noreply@expertsforestiersdefrance.com>

Envoyé : mercredi 11 mars 2020 15:36

À : CNIIEFEB Compagnie <compagnie@foret-bois.com>

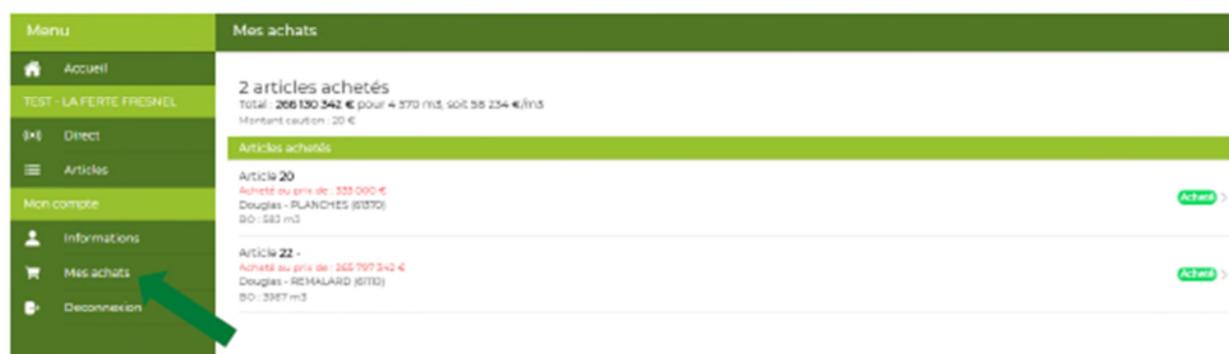
Objet : Soumission enregistrée

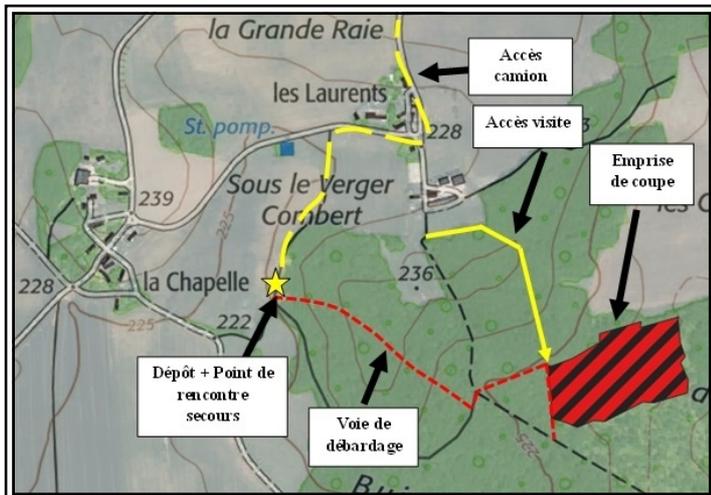
Madame, Monsieur,

Votre offre d'un montant de 148,464.00 € pour l'article 27 de la vente de TEST - LA FERTE FRESNEL du 11 Mars 2020 a bien été prise en compte.

Bien cordialement,
Experts Forestiers de France

15 – A tout moment, vous pouvez retrouver un récapitulatif des lots que vous avez achetés dans « Mes Achats »





Propriétaire : GF de Courson
Estimé par : M. DESVERGNE, A. LAFUENTE
Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers
27 rue de Montbron - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86
mail : contact@cabinet-bechon.fr
Ecocertifications : PEFC10-21-1/2026 & FSC®



Département : Yonne
Commune : COURSON LES CARRIERES
Lieu-dit : Bois des fonds de la route
Essences principales : Charme
Nature de la coupe : Eclaircie
Surface : 4,90 ha - parcelle(s) : 2b1
Réserves : Tous les arbres non marqués et arbres cerclés.
Taillis : Objet de la vente
Qualité : Courante
Limites : 2 traits de peinture horizontaux
Marquage : Deux flachis à la bombe de peinture. Les arbres cerclés sont à conserver.



Pouvant produire : 300 st.

Faire offre de prix HT sur pied au stère (tous produits confondus)
Coefficient de conversion : 1 stère = 0.55 Tonne, 1 mètre cube = 1.5 stères

Visite : Voir plan. Si besoin contacter le cabinet BECHON (M. DESVERGNE 06.32.07.54.20/ 05.45.68.23.16)

Conditions particulières

Paiement : Acompte de 1000 € comptant à la signature du contrat de vente. Le solde comptant à réception de facture à l'issue de chaque réception contradictoire.

T.V.A. : Assujéti à la TVA - n° : FR07 523015527

C.V.O. : Régulée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : Facile. A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins. Faire attention aux arbres cerclés.

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel) par les parcelles exploitées et/ou chemins de la propriété et/ou selon indication de l'Expert

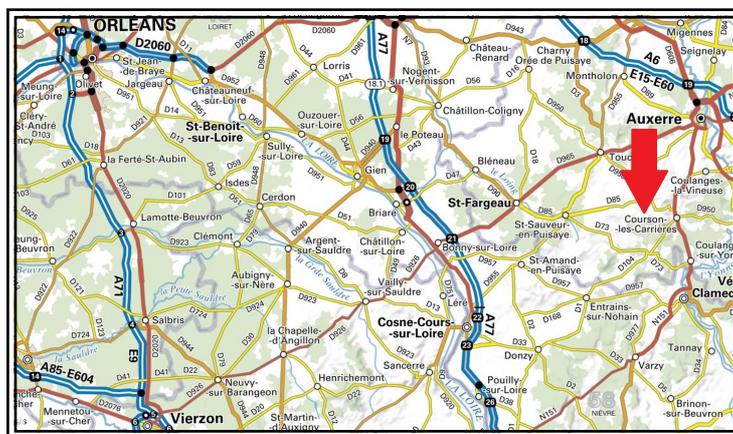
Place de dépôt : Voir plan

Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

Délai d'exploitation : 31/12/2025

Délai d'enlèvement : 31/12/2025

Lat N. 47° 34 ' 42.59" / Long E. 3° 29 ' 44.21"



Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 47° 34 ' 42.59" / Long E. 3° 29 ' 44.21"

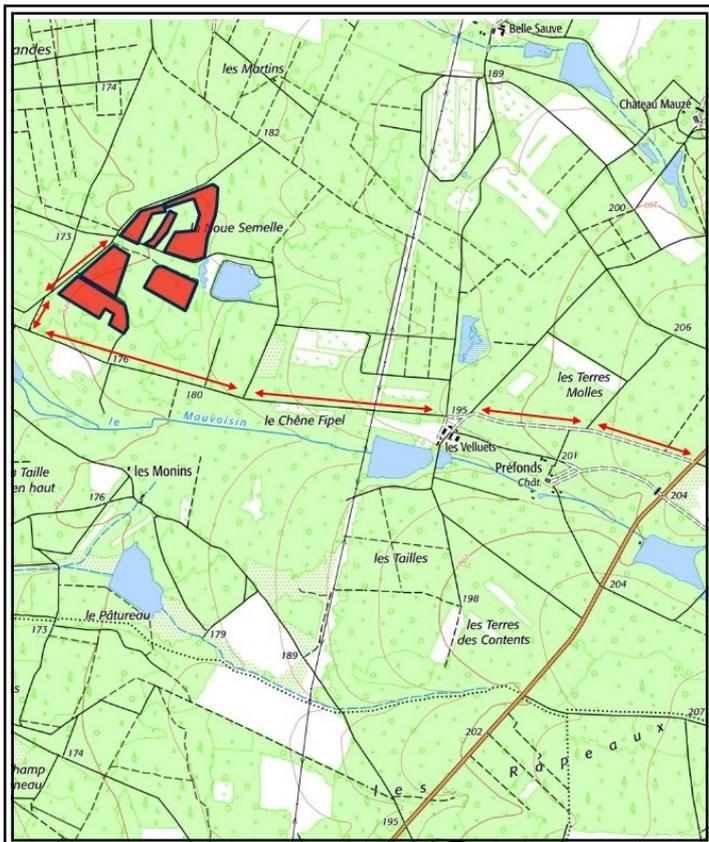
Couverture réseau téléphone : moyenne
Piste carrossable

Prix :

Acquéreur :

Caution :





Propriétaire : STPR
Estimé par : A.BECHON/M.BEAUCHEF
Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers
27 rue de Montbron - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86
mail : contact@cabinet-bechon.fr
Département : Cher
Commune : PRESLY
Lieu-dit : Les Velluets
Essences principales : Pin Laricio et Pin sylv.
Nature de la coupe : Eclaircie sélective
Surface : 15,20 ha - parcelle(s) : 1D-1C part-2E-2F-7E
Réserves : Tous les arbres non marqués
Qualité : Bonne
Limites : 2 traits de peinture horizontaux et peuplements forestiers
Marquage : 2 traits de peinture



Vol. présumé	stères
BI	1 100

Faire offre de prix HT sur pied au stère (tous produits confondus)
Coefficient de conversion : 1 stère = 0.55 Tonne, 1 mètre cube = 1.5 stères

Demande de coupe extraordinaire en cours d'agrément pour la parcelle 2F.

Visite : Voir plan et prévenir le propriétaire avant chaque visite (M. ANTICH: 06 85 21 07 03). Pas de visite le week-end. Si besoin contacter le Cabinet BECHON (A. BECHON) au 06 43 75 69 77

Conditions particulières

Paiement : Acompte de 2000 € comptant à la signature du contrat de vente. Le solde comptant à réception de facture à l'issue de chaque réception contradictoire.

T.V.A. : Remboursement forfaitaire

C.V.O. : Régulée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : Ne pas encombrer les chemins, layons, fossés, etc.

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel) par les chemins de la propriété et/ou selon indications du propriétaire ou de l'Expert.

Place de dépôt : Dans la propriété, le long du chemin communal => voir plan et selon indications du propriétaire ou de l'Expert.

Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

Chasse : Aucune intervention pendant la saison de chasse. Sauf contre-indication de l'Expert.

Régénération : Faire très attention à la régénération naturelle.

Délai d'exploitation : 31/08/2025

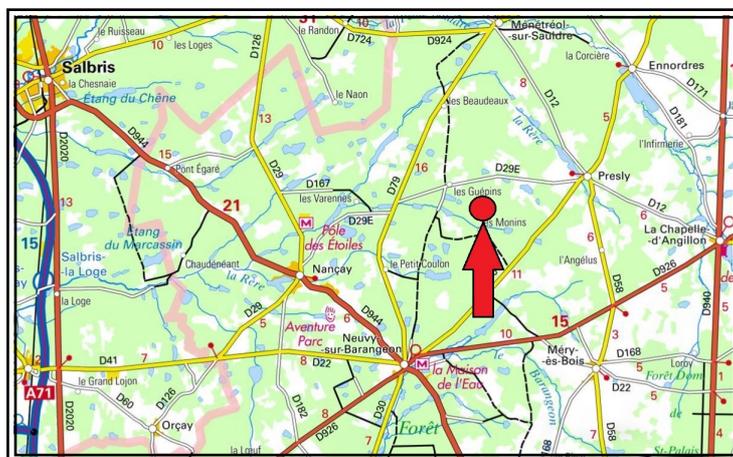
Délai d'enlèvement : 31/08/2025

Prix :

Acquéreur :

Caution :

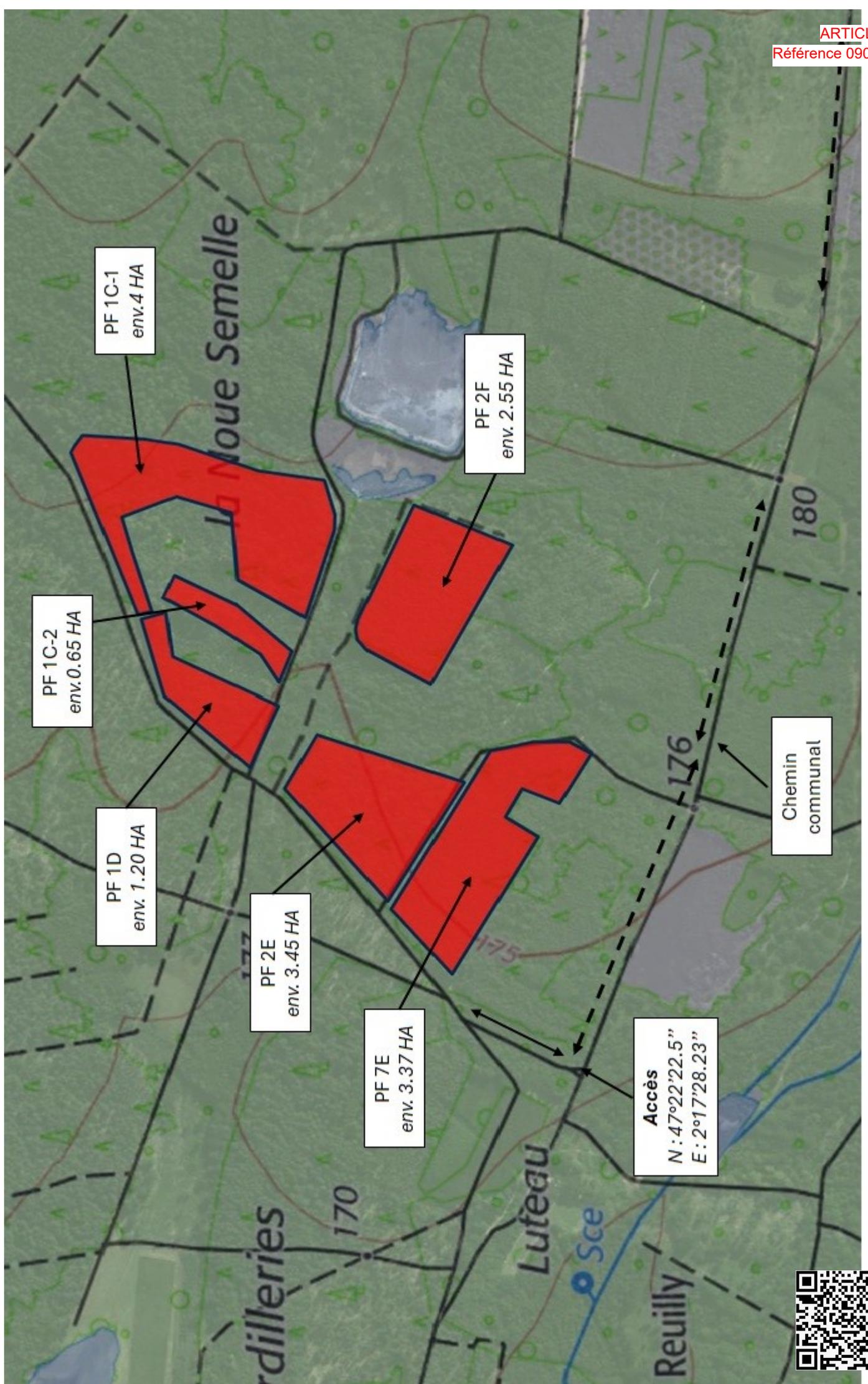
Lat N. 47° 22 ' 9.14" / Long E. 2° 18 ' 57.6"



Lat N. 47° 22 ' 9.14" / Long E. 2° 18 ' 57.6"

Couverture réseau téléphone : moyenne
Piste carrossable par temps sec en véhicule 4x4

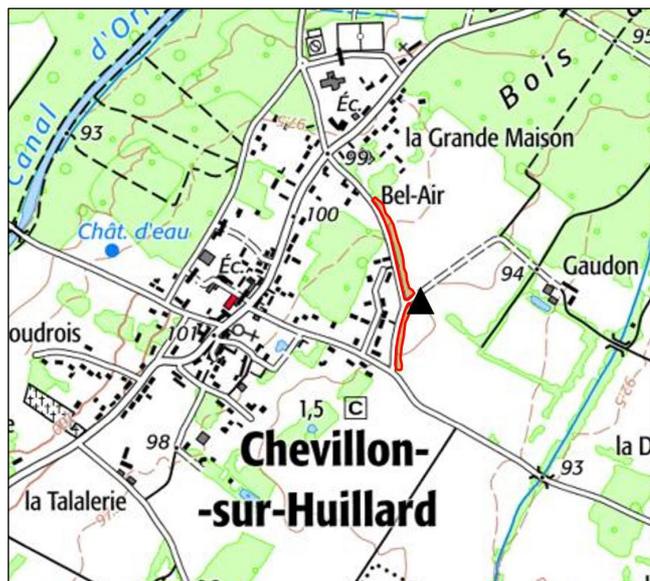




VENTE : LA BUSSIÈRE

DATE : 4 décembre 2024

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : Indivision BRICARD-VERNIERS

Expert Forestier



Cabinet LORNE

6, avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS
Tél : 02 43 62 13 60

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE

Département

Loiret (45)

Commune

CHEVILLON-SUR-HUILLARD

Forêt

Villoiseau

Lieu-dit

Bois de Villoiseau

Certification

P.E.F.C. 10-21-6/1864

Essence principale

Pin Laricio

Nature de coupe

Coupe rase

Surface

1 hectare

Parcelle forestière

A

Réserves

Sans objet

Limites

Voir croquis ci-joint

Marquage

Sans objet

Volume estimatif

120 stères



Visite

De SAINTE MARESVILLE Julien
Château de Villoiseau
45700 CHEVILLON-SUR-HUILLARD
06 26 14 54 25

Type de vente : à l'unité de produit (en euro / stère)

L'offre à l'unité de produit devra comprendre un prix au stère, toutes catégories confondues (trituration, billons, etc.) net de foisonnement, découpe fin bout 8 centimètres de diamètre.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Païement	Conditions générales.
Caution	2 000 €
TVA	Assujetti à la TVA - N° FR31 520 673 567
Abattage	A effectuer par temps sec, hors dégel
Débardage	A effectuer par temps sec, hors dégel
Place de dépôt	En bordure de parcelle. Bastinges sous les béquilles des grumiers
Délai d'exploitation	30/04/2026
Délai d'enlèvement	30/04/2026



Lat. N. 47° 57' 47.13" / Long. E. 2° 37' 51.6"

PRIX DE VENTE

ACQUEREUR

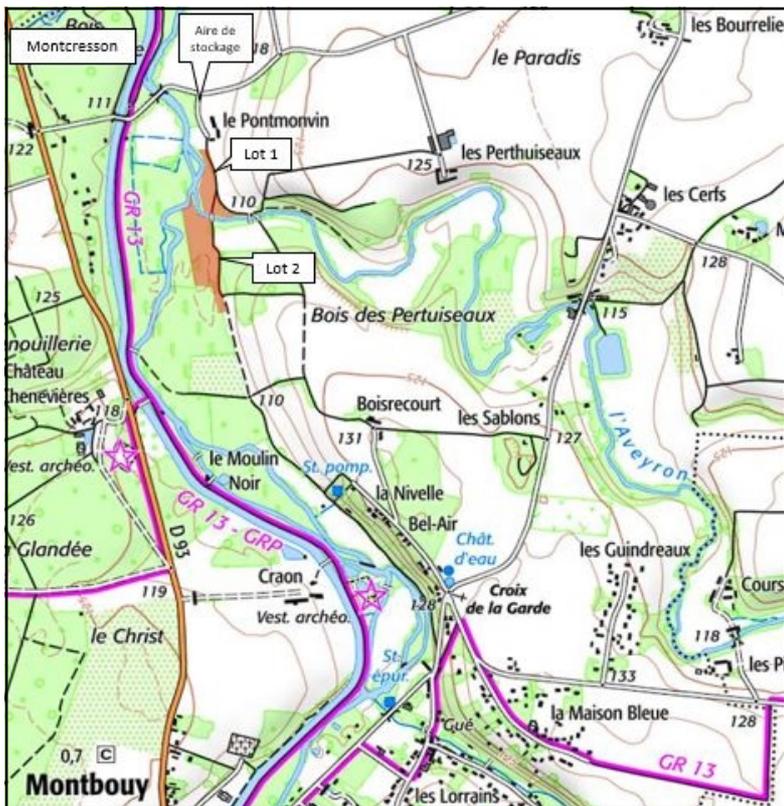


Date et lieu de la vente :

Vente : En bloc et sur pied



Charité
"merci le Peuplier"



Propriétaire : Madame Geneviève Gillieron
Département : Loiret
Commune : Montbouy
Proximité : Montargis
Lieu-dit : Forêt du Boisrecourt
Essence principale : Peuplier
Nature de la coupe : Coupe rase
Marquages : Les arbres sont marqués de 2 points rouges

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
317	374 m³	1.2 m ³

Surface : 2.69 ha
Parcelle(s) n° : 16-17, 23
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 52 ' 56.29" / Long E. 2° 49 ' 18.01"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-484

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol													Volume	Vum
			25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
118	1	Peuplier	2	9	25	19	26	19	11	7	153 m ³	1.3 m ³
12	1	Peuplier sec	1	4	6	.	.	.	1	8 m ³	0.7 m ³	
132	2	Peuplier	15	30	33	27	10	6	4	3	1	.	.	2	1	131 m ³	1.0 m ³
55	2	Peuplier sec	5	10	4	10	5	3	7	6	2	2	.	1	.	82 m ³	1.5 m ³
317																374 m³	1.2 m³

En outre, 7 peupliers de diamètre 20 dont 2 secs font partie du lot ainsi que 150st de taillis estimés

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Font partie de la vente et les branchages seront broyés. Après exploitation le terrain sera prêt à planter.

Taillis : Fait partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 septembre 2025

Délai de vidange : 30 septembre 2025

Délai d'enlèvement : 30 septembre 2025

Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

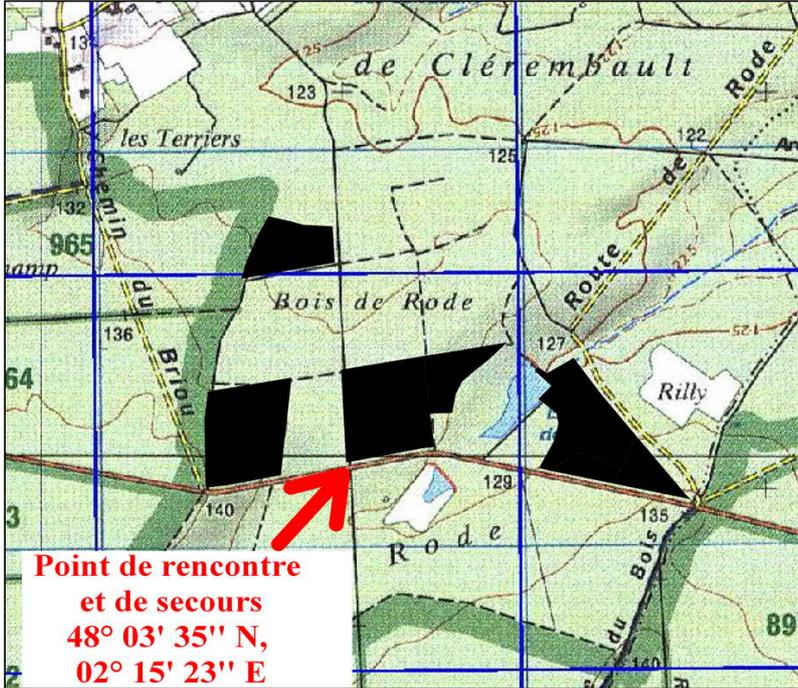
Place de dépôt : Voir plan



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sé : Lat N. 47° 52 ' 56.29" / Long E. 2° 49 ' 18.01"
- Couverture téléphonique : mauvaise



Date et lieu de vente : 4 décembre 2024 à LA BUSSIERE
 VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur de FOUGEROUX
 Certification : PEFC/10-21-6/115

Département : LOIRET
 Commune : VRIGNY AUX BOIS
 Proximité : PITHIVIERS
 Lieudit : RODE
 Essence principale : pin sylvestre
 Nature de la coupe : amélioration
 Marquages : peinture au corps pour les pins
 Les chênes sont numérotés.

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
410	242	0.6 m3
BI =		500 Stères

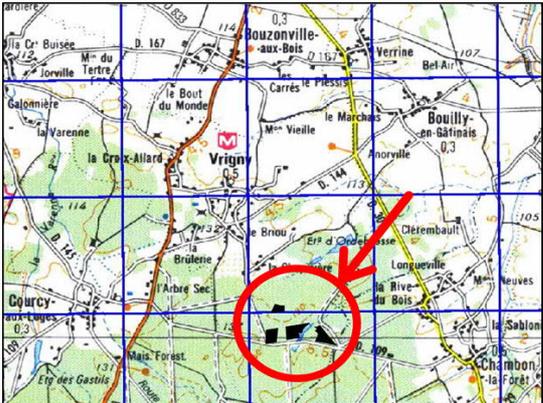
Surface : 16.71 Ha
 Parcelle(s) n° : 1, 2, 7, 14, 18 et 19 du PSG
 Limites : allées
 Couverture téléphonique: moyenne
 Coordonnées WGS 84: 48° 03' 35" N, 02° 15' 23" E
 Expert: Jean-Philippe ANGENAULT
 30 Boulevard LAMARTINE 45000 ORLEANS
 Tél: 02 38 70 03 98 Port: 06 06 48 81 94 Fax: 02 38 70 01 61
 Mail: jean-philippe.angenault@orange.fr
 Contrat : rédigé par Pierre-Edmond LELIEVRE,
 membre stagiaire EFF

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
158	Chêne			84	45	24	3		1									70
252	Pin sylvestre	64	34	25	22	26	22	24	20	7	5	1	2					172
410	TOTAL	Bois d'industrie = 500 stères houppiers et brins de taillis														242		

Visite : voir plan

Conditions particulières

- Réserves : tous les arbres non marqués
- Exploitation : par temps sec et de gel
- En dehors des jours de chasse dont le calendrier sera communiqué à l'acheteur
- Houppiers : font partie de la vente
- Taillis : seuls les brins marqués à la peinture font partie de la vente
- Rémanents : voir cahier des clauses générales
- Débardage : par temps sec ou de gel uniquement
- Délai d'exploitation : 18 mois de la vente
- Délai de vidange : 18 mois de la vente
- Paiement : voir le cahier des clauses générales pour les échéances
- T.V.A : Le vendeur est au régime forfaitaire.
- C.V.O. réglée par : L'acheteur pour le vendeur.
- Place de dépôt : voir plan



Caution: 20% du prix de vente, avec un minimum de 2.500 €
 ou caution permanente garantie de bonne exécution
 Prix de vente : L'acquéreur :

Sa caution :

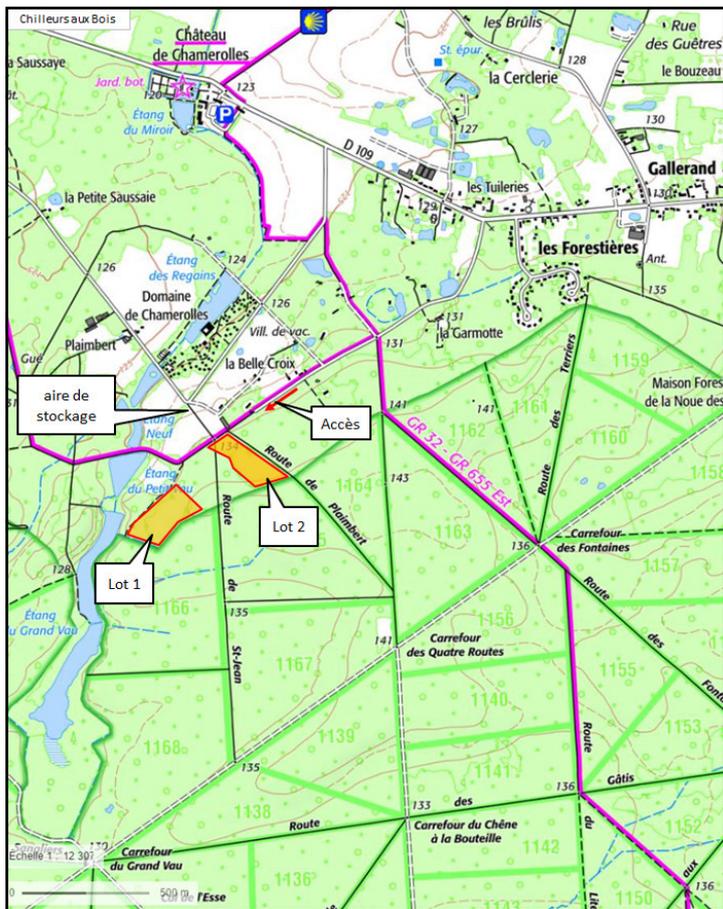


Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Madame Alice SZANTYR
Certification : PEFC / 10-21-6/689
Département : Loiret
Commune : Chilleurs aux Bois
Proximité : Neuville aux Bois
Lieu-dit : Forêt de Plaimbert
Essence principale : Pin Sylvestre
Nature de la coupe : Coupe rase des résineux
Marquages : 2 traits obliques à la peinture rouge



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
355	492 m³	1.4 m³

Surface : 5.09 ha
Parcelle(s) n° : 1ap, 1b
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 48° 2' 52.07" / Long E. 2° 9' 56.1"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-514

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum	
			25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75			80
127	1	Pin Sylvestre	1	4	10	22	29	27	18	10	3	1	1	1	215 m³	1.7 m³
228	2	Pin Sylvestre	5	31	42	57	48	25	12	5	1	2	.	277 m³	1.2 m³	
355														492 m³	1.4 m³	

En outre, 32 feuillus tendres et pins secs cubant 50st font partie du lot.

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Natura 2000 - Directive Oiseaux

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houppiers : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés.
 Pas de branches dans les allées ni dans les fossés

Réserves : Réserve de tous les feuillus

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec, sur sol portant, par le(s) chemin(s) d'exploitation.

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Pas d'exploitation 1 semaine avant la chasse.
 Communication des dates de chasse.

Régénération : Faire attention aux taches de semis

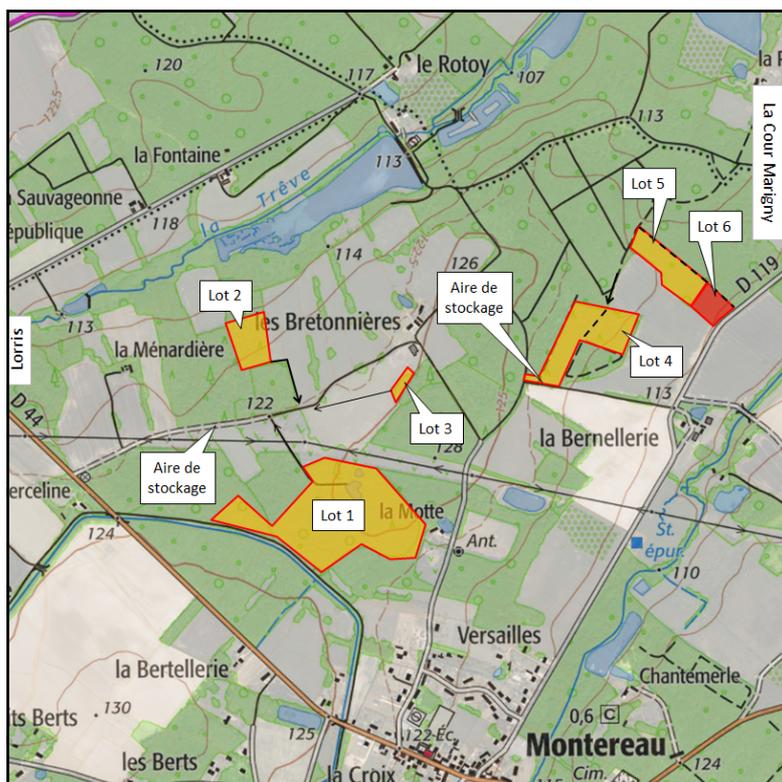


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 48° 3' 20.83" / Long E. 2° 10' 53"
- Couverture téléphonique : mauvaise



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur François CREPIN

Département : Loiret

Commune : Montereau

Proximité : Lorris

Lieu-dit : Bois du Crotoy

Essence principale : Pin Sylvestre

Nature de la coupe : Eclaircie et rase

Marquages : Coupe des brins marqués de 2 traits obliques rouges + systématique feuillus tendres dans le lot 6.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
947	816 m³	0.9 m ³

Surface : 16.19 ha

Parcelle(s) n° : 10b, 11a, 4a, 6a, 9ab

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 51 ' 58.39" / Long E. 2° 34 ' 32.21"

Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com

Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-501

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol										Volume	Vum
			20	25	30	35	40	45	50	55	60	65		
483	1	Pin Sylvestre	45	96	100	104	62	28	25	14	8	1	368 m ³	0.8 m ³
194	2	Pin Sylvestre	8	18	31	50	53	25	8	1	.	.	196 m ³	1.0 m ³
77	3	Pin Sylvestre	.	2	11	26	18	13	4	1	2	.	81 m ³	1.0 m ³
92	4	Pin Sylvestre	3	11	20	26	16	6	7	3	.	.	89 m ³	1.0 m ³
4	4	Pin Noir	1	1	1	1	.	.	8 m ³	2.0 m ³
63	5	Pin Sylvestre	2	19	20	12	8	2	43 m ³	0.7 m ³
34	5	Pin Noir	1	3	10	9	10	1	31 m ³	0.9 m ³
947													816 m³	0.9 m³

Lots 1 à 5 : coupe des tous les arbres marqués de 2 traits obliques rouges. Lot 6 : exploitation de tous les feuillus tendres.
 En outre, 128 pins secs cubant 100m³, 8 divers résineux cubant 14m³ et 100st de feuillus tendres font partie de la vente.

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houppiers : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés.
 Pas de branches dans les allées ni dans les fossés

Réserves : Tous les arbres non marqués

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Emprunter les cloisonnements existants

Délai d'exploitation : 31 août 2026

Délai de vidange : 31 août 2026

Délai d'enlèvement : 31 août 2026

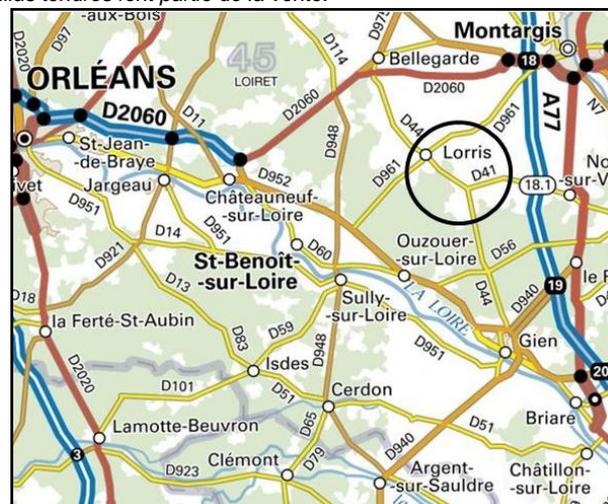
Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Exploitation hors période de chasse



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 51 ' 23.69" / Long E. 2° 34 ' 22.93"
- Couverture téléphonique : mauvaise

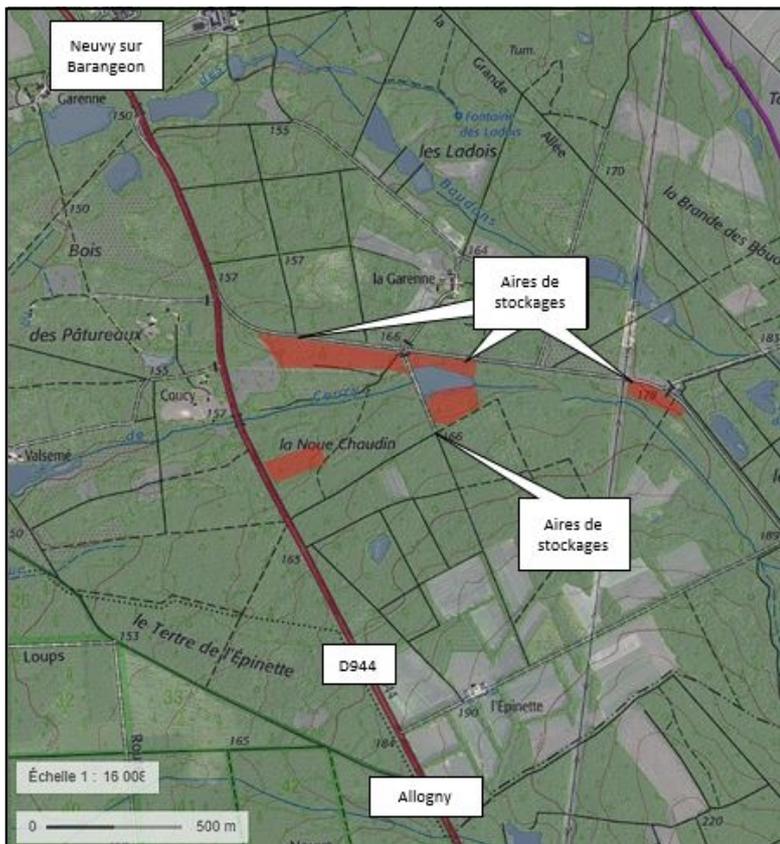


Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Hervé Montclos
Certification : PEFC / 10-21-6/2327
Département : Cher
Commune : Neuvy sur Barangeon
Proximité : Vierzon
Lieu-dit : Bois de l'Épinette
Essence principale : Pin Sylvestre
Nature de la coupe : Eclaircie
Marquages : 2 traits obliques à la peinture rouge



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
449	438 m³	1.0 m ³

Surface : 11.85 ha
Parcelle(s) n° : 1ceg, 2d, 3abd, 7ab
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 17' 39.02" / Long E. 2° 17' 8.38"
Expert : **Kévin LÉONCE**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 47 13 02 55
 kevin.leonce@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

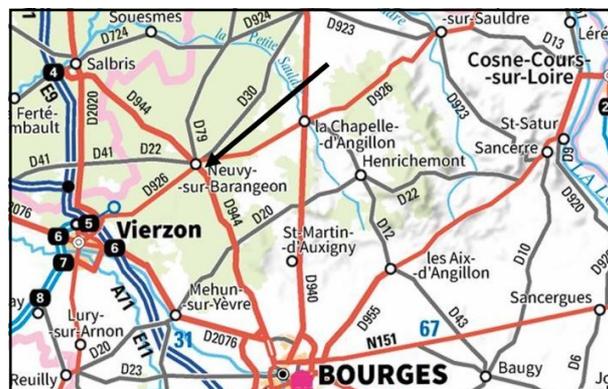
BO 24-495

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol													Volume	Vum	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			85
251	Pin Sylvestre	61	66	35	34	25	11	10	4	1	2	.	1	.	1	174 m ³	0.7 m ³
72	Pin Maritime	11	7	5	7	7	3	6	7	2	7	2	4	2	2	134 m ³	1.9 m ³
116	Pin Laricio de Corse	13	23	27	21	16	8	5	1	.	1	1	.	.	.	117 m ³	1.0 m ³
10	Douglas	.	1	4	1	1	2	1	13 m ³	1.3 m ³
449																438 m³	1.0 m³

En outre, font partie du lot :

5 Sapin pectiné (4,6m³), 14 Pin weymouth (21m³), 6 Douglas secs (4m³), 35 Pin sec (36m³), 6 divers feuillus (5m³) et 26 Pin de diamètre 15cm

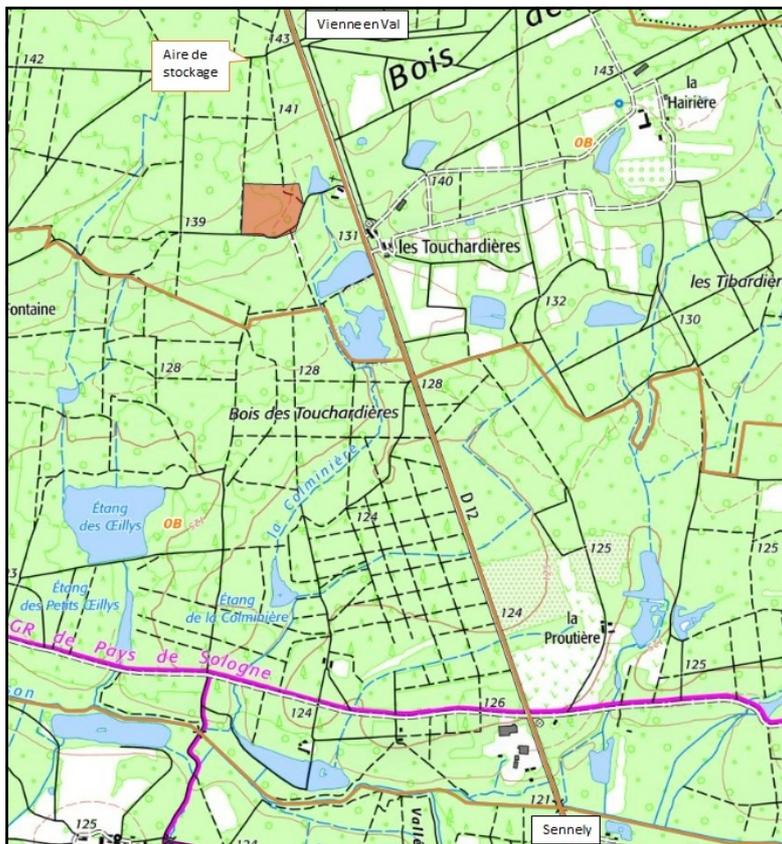
Visite : Libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Natura 2000 - Directive Habitat**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés.
Pas de branches dans les allées ni dans les fossés**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2026**Délai de vidange** : 30 avril 2026**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2026**Règlement** : Conditions Générales**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Réglée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Chasse** : Exploitation hors période de chasse (du 1er sept au 31 mars)

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 17' 39.02" / Long E. 2° 17' 8.38"
- Couverture téléphonique : mauvaise



Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Bruno de Blois
Département : Loiret
Commune : Sennely
Proximité : Vienne en Val
Lieu-dit : Forêt des Touchardières
Essence principale : Pin Maritime
Nature de la coupe : Coupe d'extraction
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 18, de 21 à 58, de 60 à 63 et de 65 à 103.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
99	237 m³	2.4 m ³

Surface : 2.30 ha
Parcelle(s) n° : B68-69-81
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 43 ' 33.65" / Long E. 2° 7 ' 37.41"
Expert : Inès de CHASSEVAL
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-507

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol													Volume	Vum	
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85			90
85	Pin Maritime	.	1	2	7	8	12	13	18	8	5	5	5	.	1	220.5 m ³	2.6 m ³
14	Pin Sylvestre	1	.	.	4	4	2	3	16.3 m ³	1.2 m ³
99															237 m³	2.4 m³	

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Natura 2000 - Directive Habitat

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houppiers : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés.
Pas de branches dans les allées ni dans les fossés

Réserves : Seuls les arbres numérotés font partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

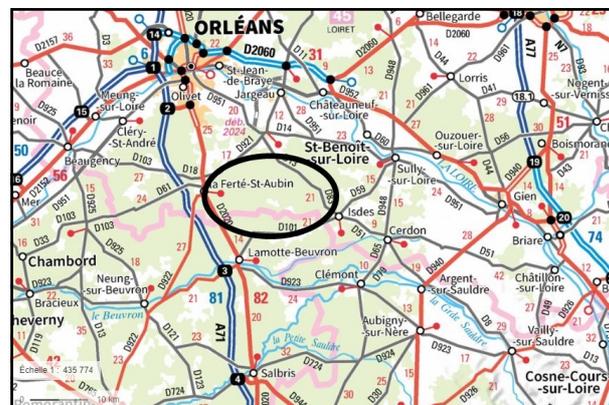
Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

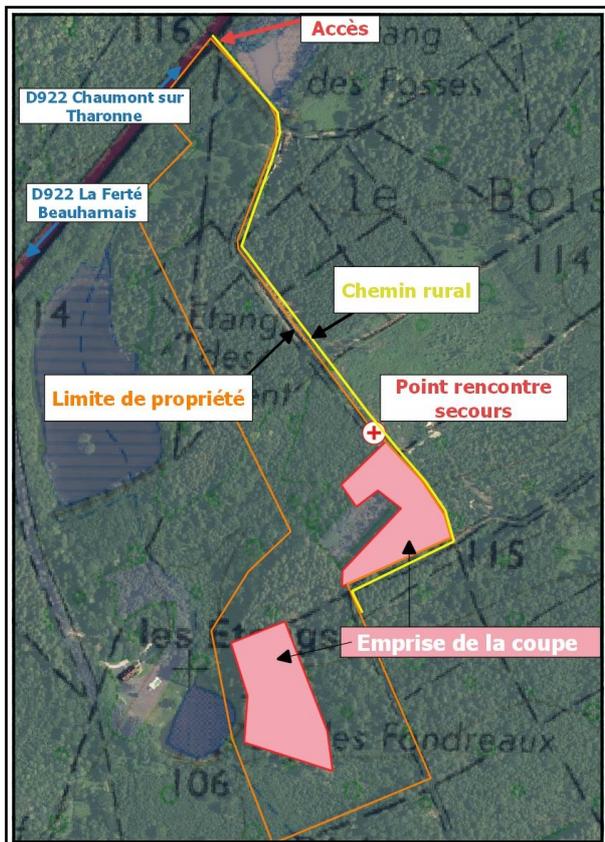
CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé :
Lat N. 47° 43 ' 45.43" / Long E. 2° 7 ' 38.51"
- Couverture téléphonique : bonne




Propriétaire : SCI HARMONIE

Estimé par : M.BEAUCHEF, A.BECHON

Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers

 27 rue de Montbron - 16000 Angoulême
 Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86
 mail : contact@cabinet-bechon.fr

Département : Loir-et-Cher

Commune : Neung-sur-Beuvron

Lieu-dit : Les étangs

Essences principales : Pin Laricio

Nature de la coupe : Extraction, récolte

Surface : 3,50 ha - parcelle(s) : 2N, 2J, 2H

Réserves : Tous les arbres non-numérotés

Houppiers : Font partie de la vente

Qualité : Bonne à moyenne

Limites : 2 traits de peinture horizontaux, chemins, fossés, peuplements forestiers

Marquage : Les arbres sont numérotés individuellement à la peinture rose


Nombre de pieds	Volumes présumés
219	B.O./Billon : 590 m ³
	Vol. Moy. : 2,69 m ³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol								Volume	Vum
		20	30	40	50	60	70	80			
183	Pin Laricio	1	4	25	42	95	10	6	508,4 m ³	2,78 m ³	
26	Pin Maritime	.	.	5	2	10	2	7	67,3 m ³	2,59 m ³	
10	Pin Sylvestre	.	.	5	2	2	1	.	14,1 m ³	1,41 m ³	
219									590 m ³	2,69 m ³	

Visite : Voir plan. Contacter le propriétaire avant la visite (Monsieur PIERRE au 06.74.52.87.37). Si besoin contacter le Cabinet Béchon (Marie Beauchef au 06.15.86.09.08)

Conditions particulières

Paiement : Conditions Générales

T.V.A. : Remboursement forfaitaire

C.V.O. : Réglée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins et fossés. Attention aux parcelles voisines. Prévoir une exploitation en bande, très soignée.

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel) par les parcelles exploitées, chemins de la propriété, chemin rural et selon indications du propriétaire et de l'Expert. Utiliser les voies de débardages existantes.

Place de dépôt : En bordure du chemin rural et selon indications du propriétaire et de l'Expert. Charge à l'acheteur d'effectuer les démarches auprès de(s) la commune(s).

Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

Chasse : Pas de contrainte vis à vis de la chasse

Régénération : Faire très attention à la régénération naturelle et au sous étage.

Délai d'exploitation : 30/06/2026

Délai d'enlèvement : 30/06/2026

Prix :

Acquéreur :

Caution :

Lat N. 47° 33' 58.54" / Long E. 1° 52' 28.56"

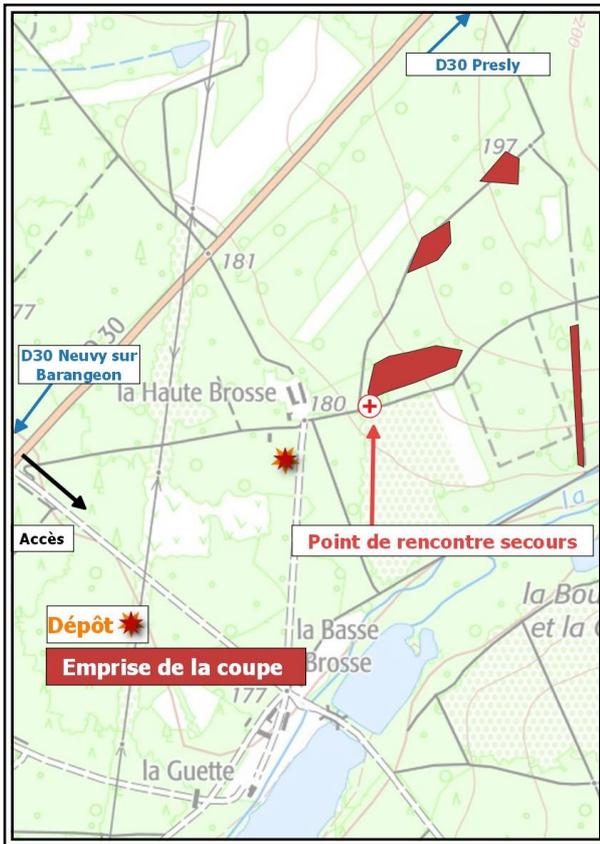


Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 47° 33' 58.54" / Long E. 1° 52' 28.56"

Couverture réseau téléphone : moyenne





Propriétaire : GF DE LA GUETTE

Estimé par : M.BEAUCHEF

Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers

27 rue de Montbron - 16000 Angoulême

Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86

mail : contact@cabinet-bechon.fr

Département : Cher

Commune : Neuvy-sur-Barangeon

Lieu-dit : La Haute Brosse

Essences principales : Douglas

Nature de la coupe : Rase et extraction

Surface : 2,50 ha - parcelle(s) : 6c

Réserves : Tous les arbres non pointés

Houpiers : Font partie de la vente

Qualité : Courante

Limites : 2 traits de peinture horizontaux, chemins, fossés, peuplements

Marquage : Arbres pointés à la peinture



Nombre de pieds

Volumes présumés

141

B.O./Billon : 680 m³Vol. Moy. : 4,82 m³

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Volume	Vum
141	Douglas	4	3	7	7	8	23	23	26	14	12	4	8	1	1	680 m ³	4,82 m ³
141																680 m ³	4,82 m ³

Visite : Voir plan. Si besoin contacter le Cabinet Béchon (Marie Beauchef 06.15.86.09.08)

Conditions particulières**Paiement** : Conditions Générales**T.V.A.** : Remboursement forfaitaire**C.V.O.** : Réglée par délégation par l'acquéreur**Caution de bonne fin de travaux** : 3 000 €**ou Caution permanente****Exploitation** : A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins et fossés.**Débardage** : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel). Une lame sera passée sur les chemins utilisés et place de dépôt.**Place de dépôt** : En bordure de la grande allée.**Avertissement** : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.**Chasse** : Pas de contrainte de chasse**Délai d'exploitation** : 30/05/2026**Délai d'enlèvement** : 30/05/2026

Lat N. 47° 20 ' 39.73" / Long E. 2° 18 ' 37.25"

**Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)**

Lat N. 47° 20 ' 39.73" / Long E. 2° 18 ' 37.25"

Couverture réseau téléphone : moyenne

Prix :

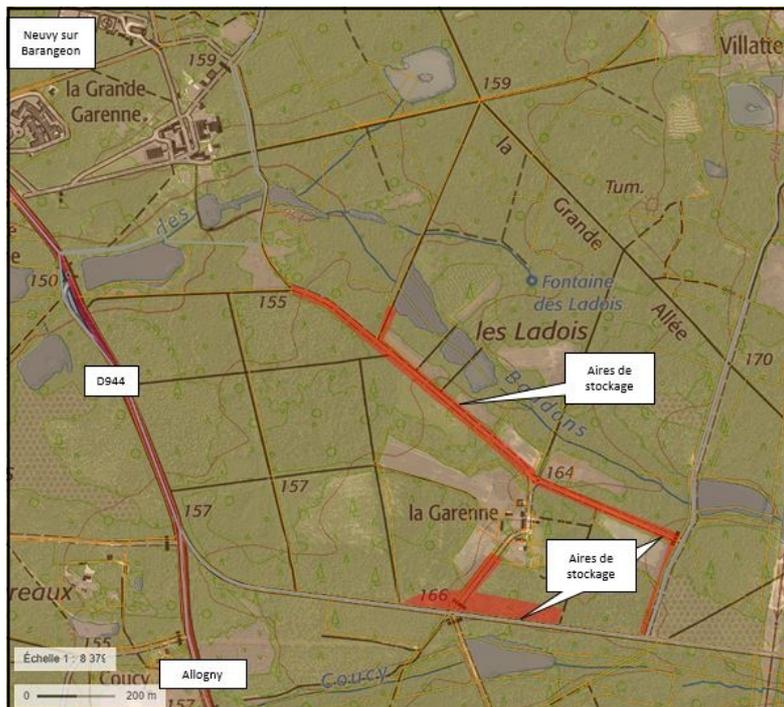
Acquéreur :

Caution :



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GF de la Grande Garenne
Certification : PEFC / 10-21-6/2328
Département : Cher
Commune : Neuvy sur Barangeon
Proximité : Vierzon
Lieu-dit : Bois de la Grande Garenne
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Coupe d'extraction
Marquages : 2 traits obliques à la peinture rouge



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
258	866 m³	3.4 m ³

Surface : 1.50 ha
Parcelle(s) n° : 9ep, 10a, allées
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 17' 40.84" / Long E. 2° 17' 8.53"
Expert : **Kévin LÉONCE**

Forestière Chasseval

La Ménagerie - 45230 La Bussière

Tél. 06 47 13 02 55

kevin.leonce@fclb45.com

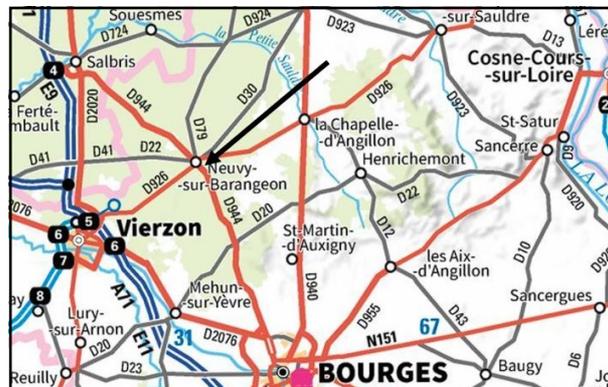
Contrat : Rédigé par l'expert**BO 24-494****Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Volume	Vum
200	Douglas	.	2	1	4	16	20	36	31	33	30	17	7	2	1	778 m ³	3.9 m ³
42	Epicéa C.	1	2	1	6	12	6	4	4	4	1	1	.	.	.	67 m ³	1.6 m ³
16	Sapin	.	1	1	3	1	6	3	1	21 m ³	1.3 m ³
258																866 m³	3.4 m³

En outre, font partie du lot :

28 Douglas secs cubant 68m³, 6 Pin laricio cubant 11m³ et 3 Pin sylvestre cubant 2m³ ainsi que 65 feuillus divers cubant 10m³

Les branches seront toutes rentrées dans les parcelles forestières. Celles bordant les plaines seront déplacées.

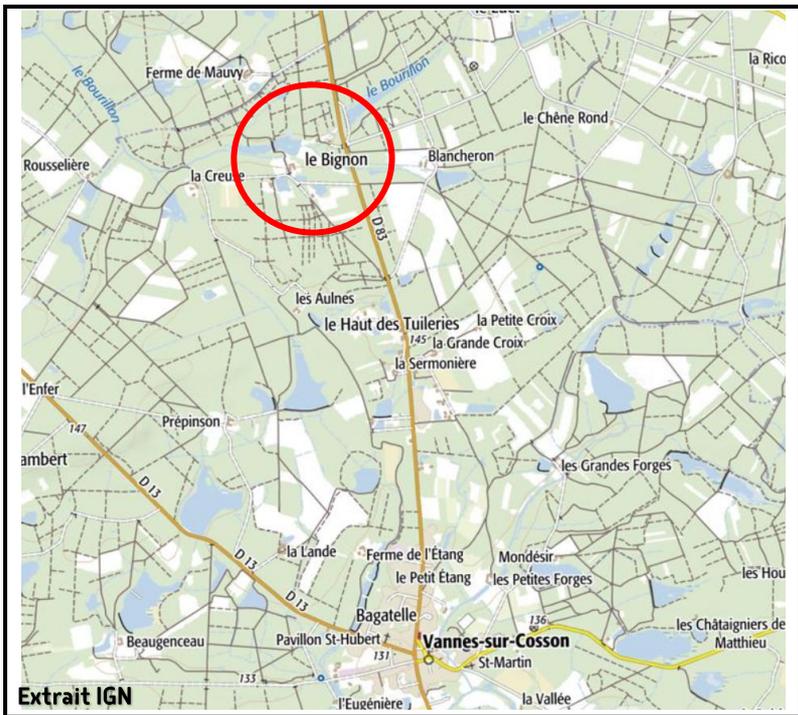
Visite : Libre**Conditions particulières****Enjeux environnementaux** : Natura 2000 - Directive Habitat**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houpiers** : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés.
Pas de branches dans les allées ni dans les fossés**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2026**Délai de vidange** : 30 avril 2026**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2026**Règlement** : Conditions Générales**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR75322902545**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Chasse** : Exploitation hors période de chasse (du 1er sept au 31 mars)

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 17' 40.84" / Long E. 2° 17' 8.53"
- Couverture téléphonique : mauvaise





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Loiret (45).

Commune : Vannes-sur-Cosson.

Nom de la forêt : Forêt du Bignon.

Parcelles forestières : 6-7 (Réf. PSG).

Surface : 5 ha 92.

Nature de la coupe : Amélioration et Sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	46,56 m ³
Volume moyen :	1,23 m ³

Marquages : 2 flachis (1 au corps et 1 à la racine) portants l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Monsieur Jean Jacques GOUJON.

Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
6	9 Chênes		1	1		1	1	1	4								11,14 m ³
	vol. présumé (m ³)		1,5		3,5		6,1										
	dont secs					1	1										
7	29 Chênes	3	4	4	1	3	1	2	4	1	2	1			2	1	35,42 m ³
	vol. présumé (m ³)	1,9	6,4		7,6		6,8		5,2		7,5						
	dont secs				1			1		1							

Visite : Contacter M. GOUJON au 06.82.44.17.83.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47,74267°/Longitude 2,20596°

Couverture téléphonique satisfaisante : oui
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec uniquement.

Place de dépôt : Au bord du chemin communal.

Délai d’exploitation :

Impératif avant le 15/10/2025.

Délai d’enlèvement des produits : 15 décembre 2025.

Contactez avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Prix :

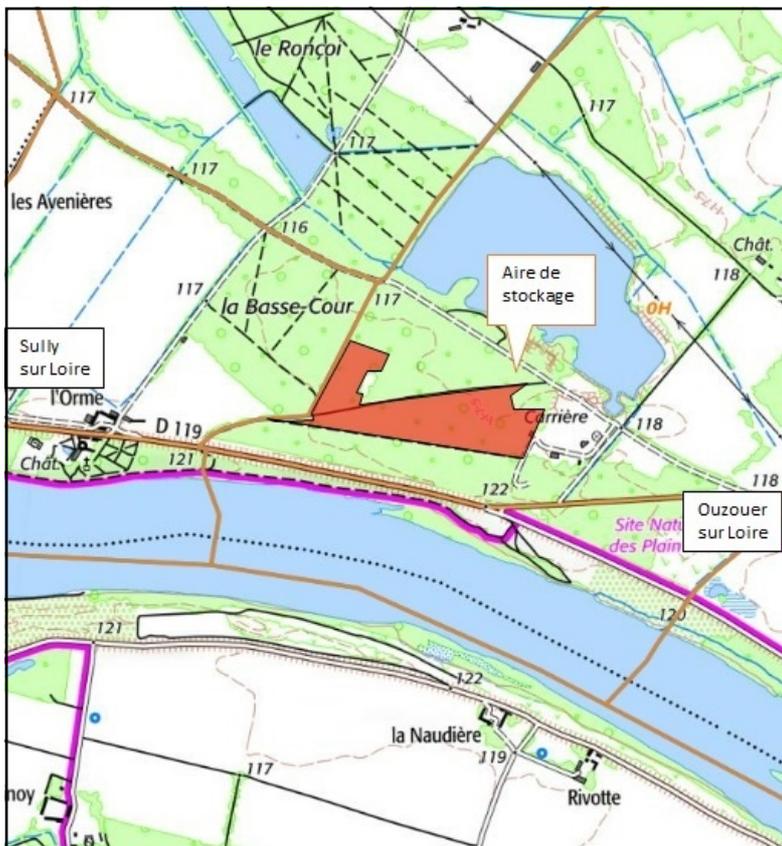
L’acquéreur :

La caution :



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GF du Merisier Noir
Département : Loiret
Commune : Ouzouer sur Loire
Proximité : Sully sur Loire
Lieu-dit : Bois du Merisier Noir
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 67.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
65	92 m³	1.4 m ³

Surface : 8.77 ha
Parcelle(s) n° : 2a, 3cde
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 46 ' 19.97" / Long E. 2° 26 ' 37.27"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-480		Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
Nbre	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
64	Chêne	2	6	12	16	9	11	4	2	2	90.7 m ³	1.4 m ³
1	Chêne déclassé	.	.	.	1	1.0 m ³	1.0 m ³
65											91.8 m³	1.4 m³

(Chêne) : Q1 : 2.4% Q2 : 5.1%

En outre, 1 Frêne et 1 Chêne rouge cubant 3,2m³ font partie du lot

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Natura 2000 - Directive Habitat et Oiseaux

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Seuls les arbres numérotés font partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Comptant par virement et à 3 et 5 mois par virement avec caution

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR77 428 671 184

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Exploitation hors période de chasse

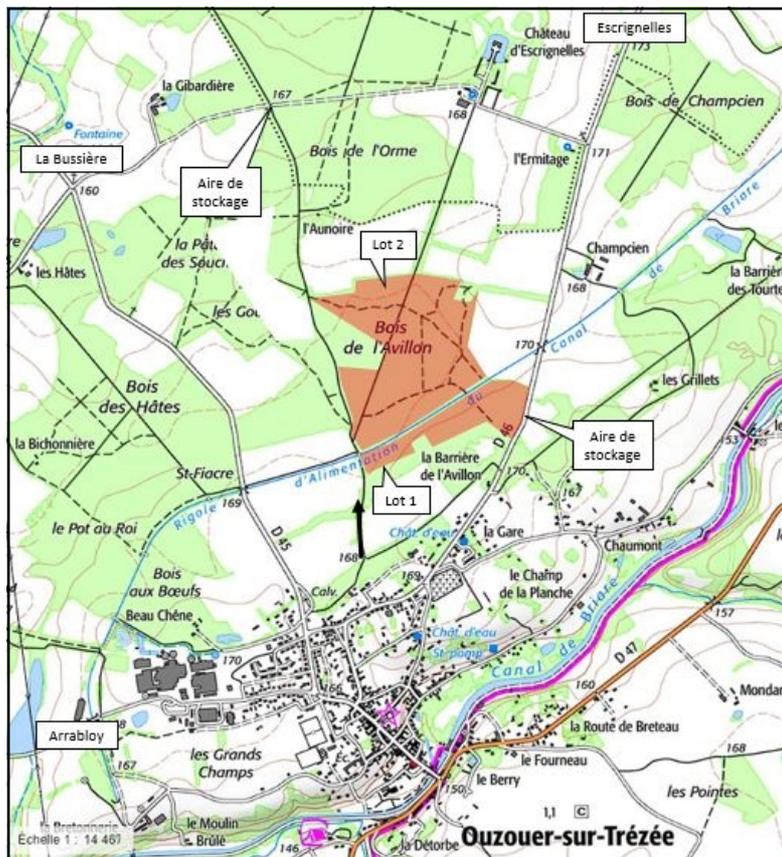


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 46 ' 19.97" / Long E. 2° 26 ' 37.27"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Indivision des Garets
Certification : PEFC / 10-21-6/936
Département : Loiret
Commune : Escrignelles
Proximité : Gien
Lieu-dit : Forêt du Château d'Escrignelles
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 67 lot 1 et de 68 à 179 lot 2.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
177	249 m³	1.4 m ³

Surface : 27.66 ha
Parcelle(s) n° : 1a1, 2, 3a, 4a
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 41 ' 1.87" / Long E. 2° 48 ' 55.35"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

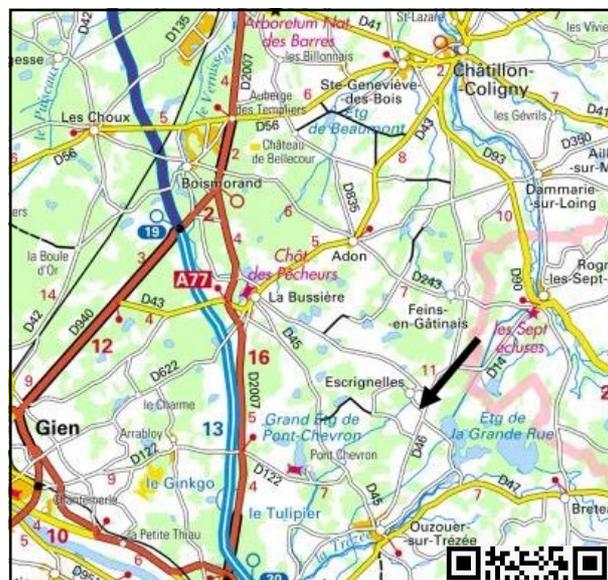
BO 24-476

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol										Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		
65	1	Chêne	5	8	11	11	11	9	7	3	.	.	88.6 m ³	1.4 m ³
2	1	Chêne déclassé	1	1	3.3 m ³	1.7 m ³
107	2	Chêne	3	18	17	22	18	15	8	4	1	1	153.8 m ³	1.4 m ³
3	2	Chêne déclassé	.	.	1	1	1	3.6 m ³	1.2 m ³
177													249 m³	1.4 m³

Qualités : Q1 : 4.7% Q2 : 8.7%

En outre, 2 Frêne cubant 1,6m³ font partie de la vente**Visite** : Libre. Pas de visite les lundis (chasse)**Conditions particulières****Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation.

Rigole traversant entre les 2 lots

Houpiers : Ne font pas partie de la vente**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2026**Délai de vidange** : 30 avril 2026**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2026**Règlement** : Conditions Générales**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR 16 884 419 003**CVO** : Réglée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention aux tâches de semis

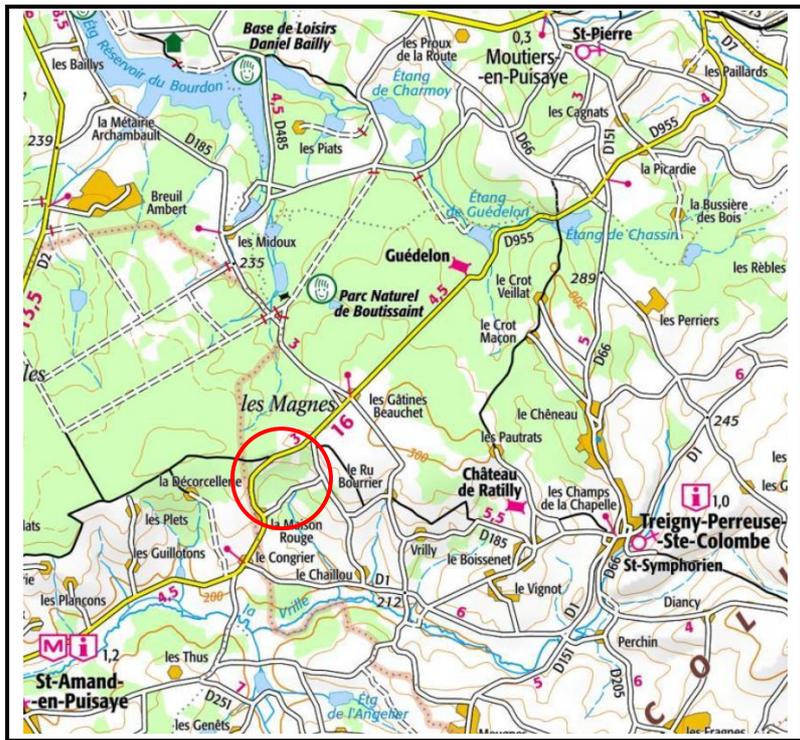
- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sé : Lat N. 47° 41 ' 1.87" / Long E. 2° 48 ' 55.35"
- Couverture téléphonique : correcte





VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Les Davis



Département : Yonne (89).

Commune : Treigny.

Nom de la forêt : Les Davis.

Parcelles cadastrales : H 202p, 203, 204, 220p, et 236.

Surface : 1 ha 10.

Nature de la coupe : Amélioration et Récolte.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	88,58 m³
Volume moyen :	1,81 m³

Marquages : Ceinturés à la peinture, 2 flachis au corps, et 1 flachis à la racine portant l’empreinte du marteau de l’expert.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Monsieur Jean PATIN

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
H 202p-203-204	39 Chênes vol. présumé (m³)		2	5		7	4	4	5	3	1	2	3	1	1		1	72,78 m³
H 220	4 Chênes vol. présumé (m³)			1	1				1	1								7,01 m³
H 236	6 Chênes vol. présumé (m³)			1		1		2	1	1								8,79 m³
TOTAL	49 Chênes		2	7	1	8	4	6	7	5	1	2	3	1	1		1	88,58 m³
	dont gélifs		1	1		1							1					
	dont sec							1										

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.557830°/Longitude 3.118520°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

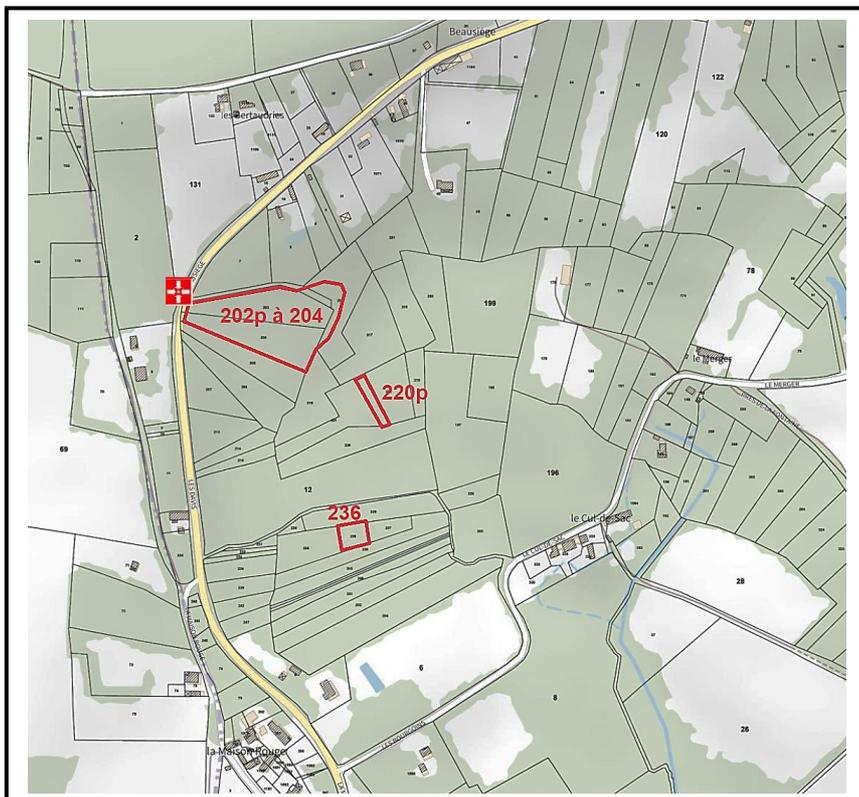
Règlements : Selon le cahier des clauses générales des ventes de coupes en bloc et sur pied en forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :

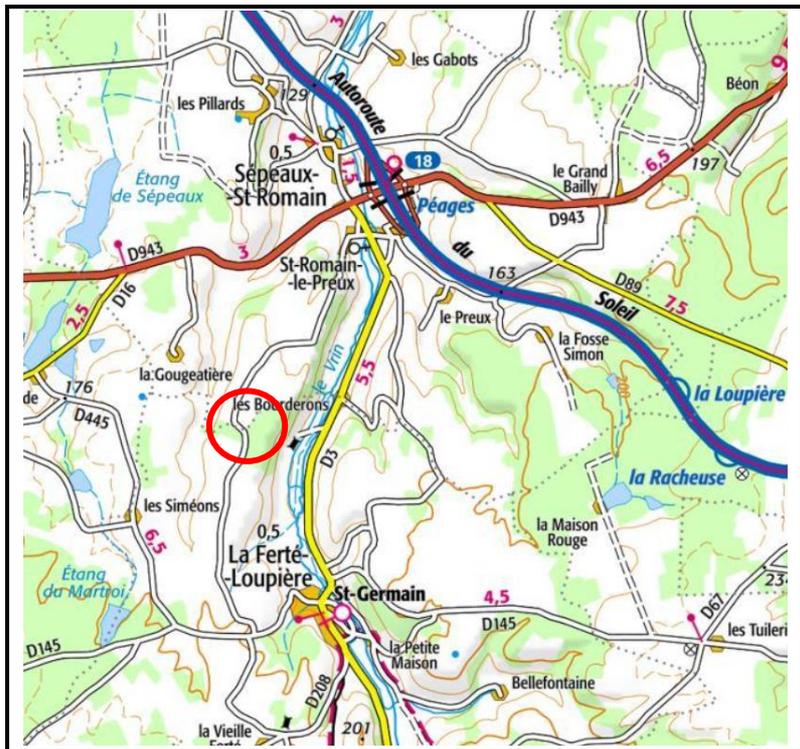


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° . des Taboureaux - P 1p-2



Extrait IGN

Département : Yonne (89).
 Commune : La Ferté-Loupière.
 Nom de la forêt : Garenne des Taboureaux.
 Parcelles forestières : 1p-2 (Réf. PSG).
 Surface : 8 ha 63.
 Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	68,76 m ³
Volume moyen :	1,13 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre non martelé.
 Propriétaire : Monsieur Xavier de CREPY.
 Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**



8 Avenue du Général Leclerc
 89 170 SAINT-FARGEAU
 Tél : 06.33.51.43.00
 mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
1p	27 Chênes	1	5	5	4	4	5	1	1					1	29,02 m ³
	vol. présumé (m ³)	3,4		11,9			10,1						3,6		
2	34 Chênes		5	6	7	3	4	4	4				1		39,74 m ³
	vol. présumé (m ³)	2,9		15,4			18,6						2,9		
TOTAL	61 Chênes	1	10	11	11	7	9	5	5				1	1	68,76 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.914381°/Longitude 3.222703°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : En bord de route en parcelle 3.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Prix :

L’acquéreur :

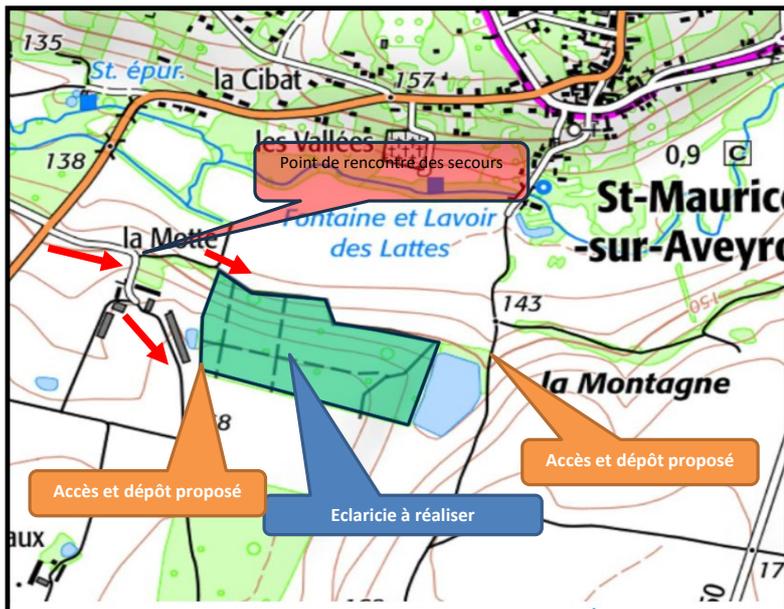
La caution :



Extrait IGN



Date et lieu de vente : 04 Décembre 2024 à la buissière
 VENTE : en Bloc et sur pied pour le BO



Propriétaire : Indivision DESPRES, TOFFIN et BERRIE
Certification : Non
Département : Loiret
Commune : Saint Maurice sur Aveyron
Proximité : Chatillon Coligny
Lieudit : "Bois de la Motte"
Essence principale : Chêne P. et S.
Nature de la coupe : Eclaircie Futaie Feuillue
Marquages : En abandon (orange + marteau)

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
135	162	1,2 m3
BF réservé par le propriétaire		

Surface : 7ha
Parcelle(s) n° : K553
Limites : chemin en terre et fossé

Coordonnées WGS 84: 47° 50' 41.5" N ; 2° 55' 10.08" E

Expert: Jean-Philippe ANGENAULT
 30 Boulevard LAMARTINE 45000 ORLEANS
 jean-philippe.angenault@orange.fr
 06.06.48.81.94

Estimation et contrat réalisée par :
P-E Lelievre; Lelievre Sylvocab'
 06.71.26.51.63
 pe.lelievre@sylvocab.com

Vente en bloc BO

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90 & +	
134	Chêne		3	18	18	20	22	11	20	4	5	7	5	1		159,54
1	Hêtre										1					2,46
135	TOTAL	BF ne faisant pas partie de la vente														162

Visite : Libre, accès par chemin privée et rural

Conditions particulières

- Réserves :** Sous étage et peuplement voisin
 Arbres non marqués
 BF réservé par propriétaire (TS et houppier)
- Exploitation :** Soignée sur sol ressuyé
 Soins important pour arbre voisin
 Date de chasse transmettent le cas échéant
- Houppiers et rémanents :** non traité
 Les taillis et branches cassés devront être débités
- Débardage :** Sur sol portant, ne traînant pas sur les chemins
 Un état des lieux pourra être effectué avant expl.
- Délai d'exploitation et débardage :** 01 Juin 2026
Délai de vidange : 01 Juin 2026
Place de dépôt : bord de chemin longeant parcelle et/ou proximité de la ferme



Paiement : Paiement comptant à la signature souhaité ou fonction des clauses EFF

Une caution correspondant à 20% du montant présumé sera demandée ou caution permanente

T.V.A : Le vendeur n'est pas assujetti, remboursement forfaitaire
C.V.O. réglée par : L'acheteur pour le vendeur.

Accès : L'accès se fait par le chemin privé de la propriété

Prix de vente : L'acquéreur : Sa caution :

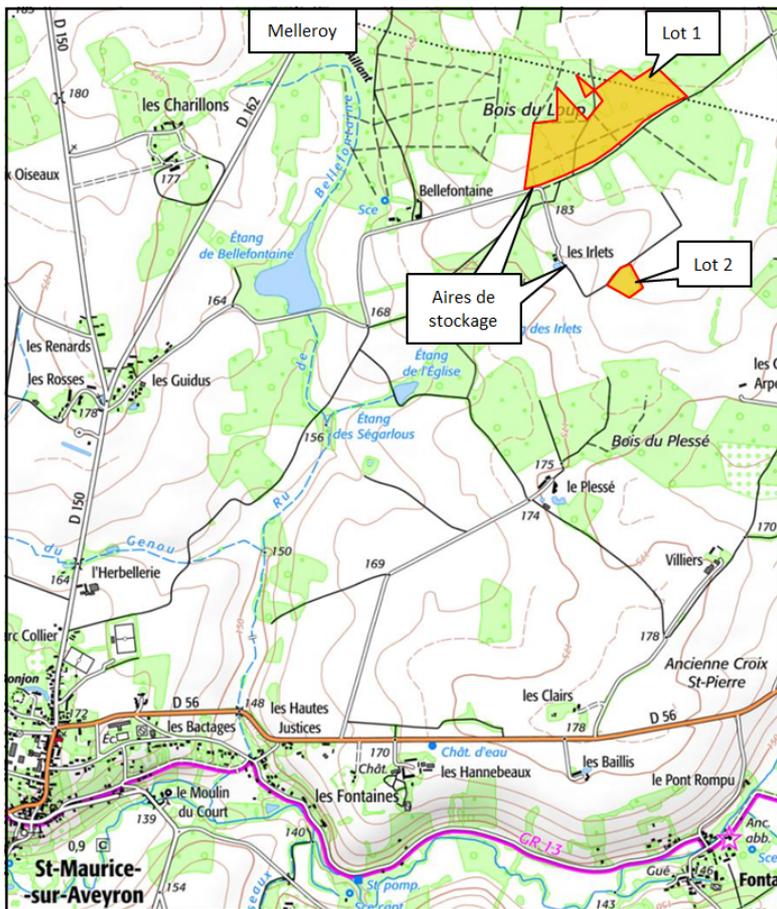


Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Henri DURET-ROBERT
Certification : PEFC / 10-21-6/2309
Département : Loiret
Commune : Saint Maurice sur Aveyron
Proximité : Châtillon-Coligny
Lieu-dit : Bois du Loup
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 117 (Lot 1) et 118 à 131 (Lot 2).



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
129	154 m³	1.2 m³

Surface : 11.78 ha
Parcelle(s) n° : 2abc, 3
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 52 ' 15.57" / Long E. 2° 57 ' 6.63"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-500			Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
Nbre	Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
115	1	Chêne	10	16	29	25	20	12	2	.	1	137 m³	1.2 m³
14	2	Chêne	1	3	4	2	2	.	2	.	.	17 m³	1.2 m³
129												154 m³	1.2 m³

Qualité (Chêne) : Q1 : 4% Q2 : 5.6%

En outre, 1 chêne sec cubant 1,5m³ et 1 frêne cubant 1m³ font partie du lot.

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Tous les arbres non marqués

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

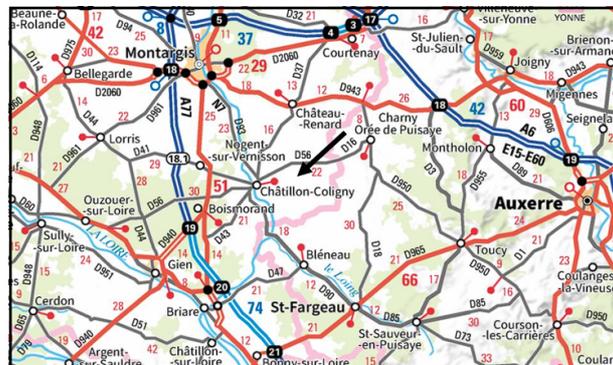
Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 51 ' 47.68" / Long E. 2° 55 ' 47.63"
- Couverture téléphonique : mauvaise



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GF DE COURS JANVIER
Certification : PEFC / 10-21-6/36
Département : Loiret
Commune : Nogent sur Vernisson
Proximité : Nogent sur Vernisson
Lieu-dit : Forêt de Cours Janvier
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 66 lot 1 et de 67 à 76 lot 2.



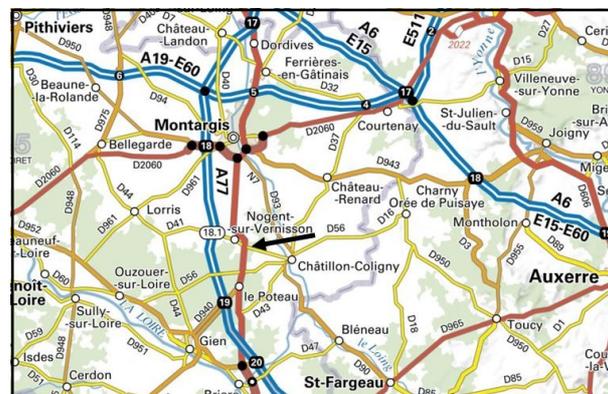
Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
75	103 m³	1.4 m ³

Surface : 12.96 ha
Parcelle(s) n° : 12a, 18
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 48 ' 21.84" / Long E. 2° 43 ' 33.71"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-479**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75				
64	1	Chêne	5	6	12	13	11	7	5	3	2	89 m ³	1.4 m ³		
1	1	Chêne déclassé	.	.	.	1	1 m ³	1.2 m ³		
10	2	Chêne	.	1	1	4	1	2	1	.	.	13 m ³	1.3 m ³		
75												103 m³	1.4 m³		

(Chêne) : Q2 : 2.9%

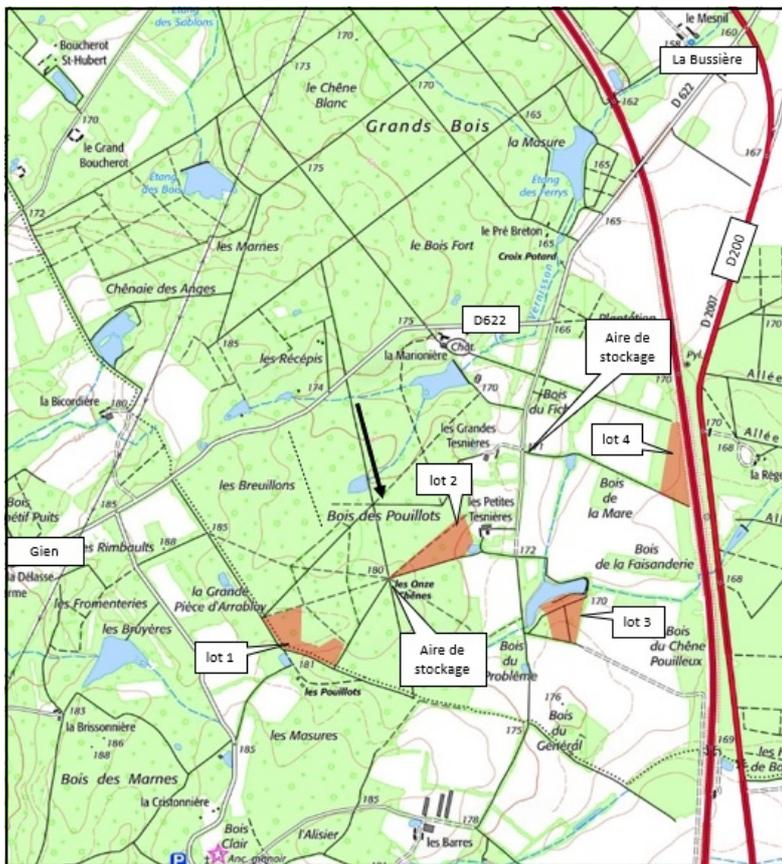
En outre, 1 frêne cubant 0,9m³ fait partie de la vente**Visite** : Garde Ludovic Ninot : 06 17 21 46 05**Conditions particulières****Enjeux environnementaux** : Cours d'eau**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houpiers** : Ne font pas partie de la vente**Réserves** : Seuls les arbres numérotés font partie de la vente**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2026**Délai de vidange** : 30 avril 2026**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2026**Règlement** : Comptant par virement et à 3 et 5 mois par virement avec caution**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR91 429 441 595**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Chasse** : Exploitation hors période de chasse. Dates à confirmer**Régénération** : Faire attention aux taches de semis

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 48 ' 38.52" / Long E. 2° 43 ' 43.94"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : FERRARY Jean-Marc
Certification : PEFC / 10-21-6/2315



Département : Loiret
Commune : La Bussière
Proximité : Gien
Lieu-dit : Forêt de la Marionnière
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 59 à 62, 64, 67, 69 à 73 Lot 1, 75 à 82 Lot 2, 83 à 127 Lot 3 et 128 à 148 Lot 4.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
83	96 m³	1.2 m ³

Surface : 11.30 ha
Parcelle(s) n° : 11d, 14b, 17a, 9b
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 43 ' 22.97" / Long E. 2° 43 ' 9.03"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**

Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com

Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-498

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75		
11	1	Chêne	.	6	.	3	.	2	.	.	.	10.8 m ³	1.0 m ³
8	2	Chêne	.	.	.	2	1	4	.	.	1	13.3 m ³	1.7 m ³
44	3	Chêne	2	11	14	10	5	2	.	.	.	44.9 m ³	1.0 m ³
20	4	Chêne	.	1	4	4	6	4	1	.	.	26.7 m ³	1.3 m ³
83												95.7 m³	1.2 m³

(Chêne) : Q1 : 1.3% Q2 : 1.4%

En outre, font partie du lot : 1 Chêne de valeur nulle marqué d'une croix rouge (1,9m³) et un Chêne rouge d'Amérique (1,9m³)

Visite : Code cadenas : 2244 Visite des lots à partir du 10 novembre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR 35 792 200 107

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Exploitation en fonction du calendrier de chasse

Régénération : Faire attention aux taches de semis



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Concellil : Lat N. 47° 43 ' 22.97" / Long E. 2° 43 ' 9.03"
- Couverture téléphonique : correcte





Propriétaire : GF des 4B

Estimé par : M.BEAUCHEF, M.DESVERGNE

Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers

27 rue de Montbron - 16000 Angoulême

Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86

mail : contact@cabinet-bechon.fr

Eco certifications : PEFC10-21-6/771 & FSC®

Département : Cher

Commune : BRINAY

Lieu-dit : Forêt de Bouran

Essences principales : Chêne

Nature de la coupe : Récolte et amélioration

Surface : 12,00 ha

Réserves : Tous les arbres non marqués

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Qualité : Courante

Limites : 2 traits de peinture horizontaux, chemins, fossés, routes

Marquage : Deux flachis au corps et 1 au pied avec l'empreinte du marteau des Experts (M2B / MD)



Nombre de pieds	Volumes présumés
101	B.O./Billon : 231 m ³
	Vol. Moy. : 2,29 m ³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
101	Chêne	1	2	4	7	15	24	27	11	6	2	1	1	231 m ³	2,29 m ³
101														231 m ³	2,29 m ³

Visite : Visite libre, voir plan. Contacter si besoin le cabinet BECHON au 05.45.68.23.16 ou M.Desvergne au 06.32.07.54.20

Conditions particulières

Paiement : Conditions Générales

T.V.A. : Assujetti à la TVA - n° : FR 64534139118

C.V.O. : Réglée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : Faire attention à la régénération de Chêne. Ne pas encombrer les chemins, fossés et layons. Recéper les brins de taillis endommagés par l'abattage des grumes

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel) par la parcelle exploitée et chemins/ layons de la propriété.

Place de dépôt : Voir plan, en bordure du chemin d'accès.

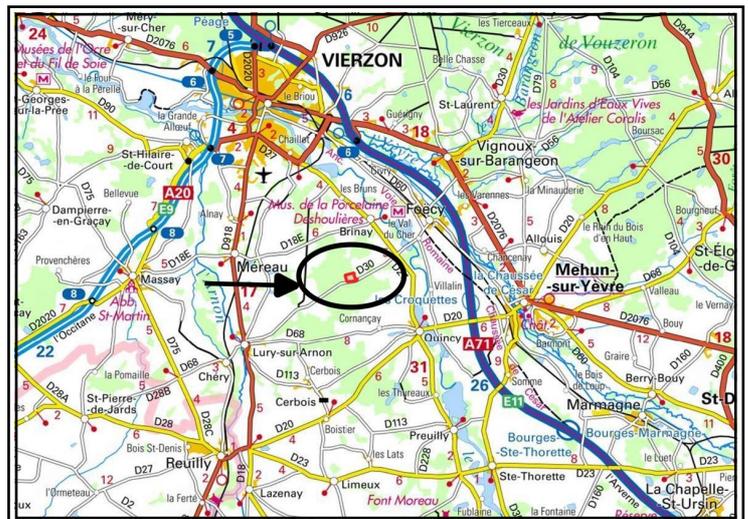
Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

Régénération : Faire attention à la régénération naturelle.

Délai d'exploitation : 31/05/2026

Délai d'enlèvement : 31/05/2026

Lat N. 47° 9' 8.9" / Long E. 2° 6' 53.71"



Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 47° 9' 8.9" / Long E. 2° 6' 53.71"

Couverture réseau téléphone : mauvaise

Prix :

Acquéreur :

Caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Thibault de Montabert
Certification : PEFC/10-21-6/1126

Département : CHER
Commune : Le Noyer
Proximité : Aubigny-sur-nère
Lieu dit : Bois de Boucard



Essence principale : CHÊNE

Nature de la coupe : amélioration
Marquage : sceau de l'expert "DRB"
au pied + numéro à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
62	78	1,262
	BI =	Stères

Surface : ~7 ha
Parcelle(s) n° : PSG n° 7

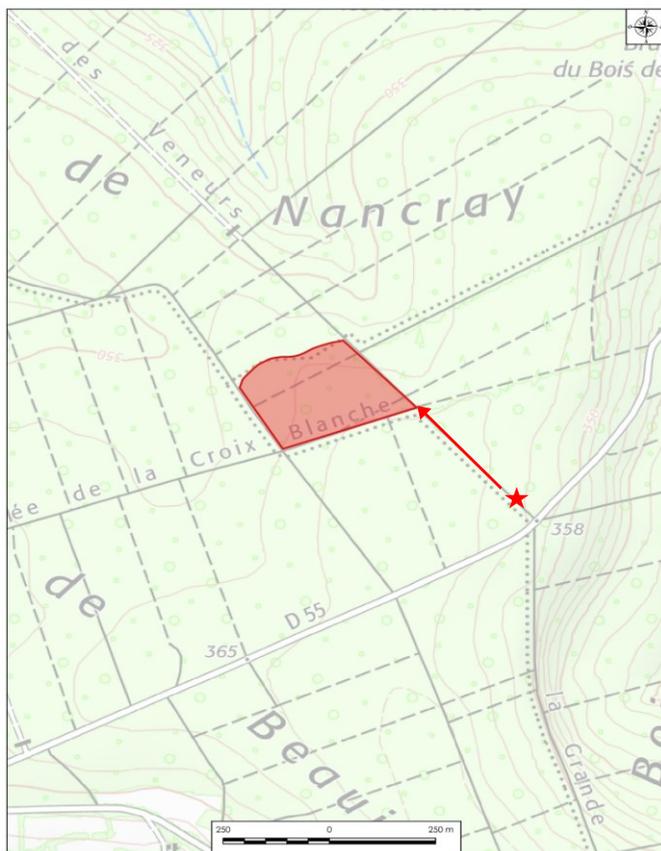
Limites : Chemin de séparation & marquage
3 traits à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.624903°
Latitude : 47.361934°

Couverture téléphonique: moyenne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert



Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30													Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		85	90 & +
62	CHÊNE				3	8	17	15	15	2	2						78,229
62	TOTAL	Bois d'industrie = stères													78,229		

Visite : voir plan et prévenir l'expert du jour de la visite

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF de type 2

Réserves : tous les arbres non marqués, portant un cercle rose ou un triangle inversé

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houpiers : réservé par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par les cloisonnements menant au dépôt

Place de dépôt : stockage le long du chemin menant à la RD n°55 (étoile rouge sur le plan)

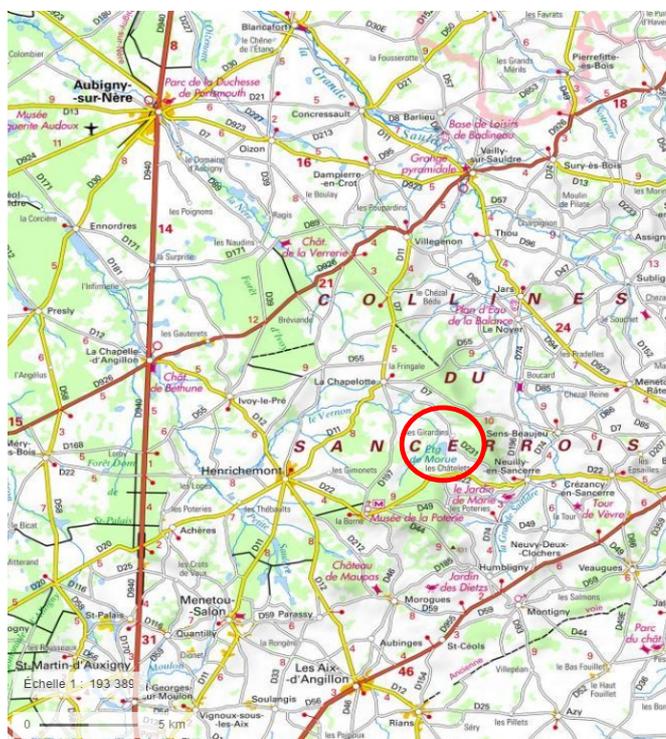
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 50% comptant par chèque, 50% à 3 mois par virement ou billet à ordre cautionné par une banque

T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



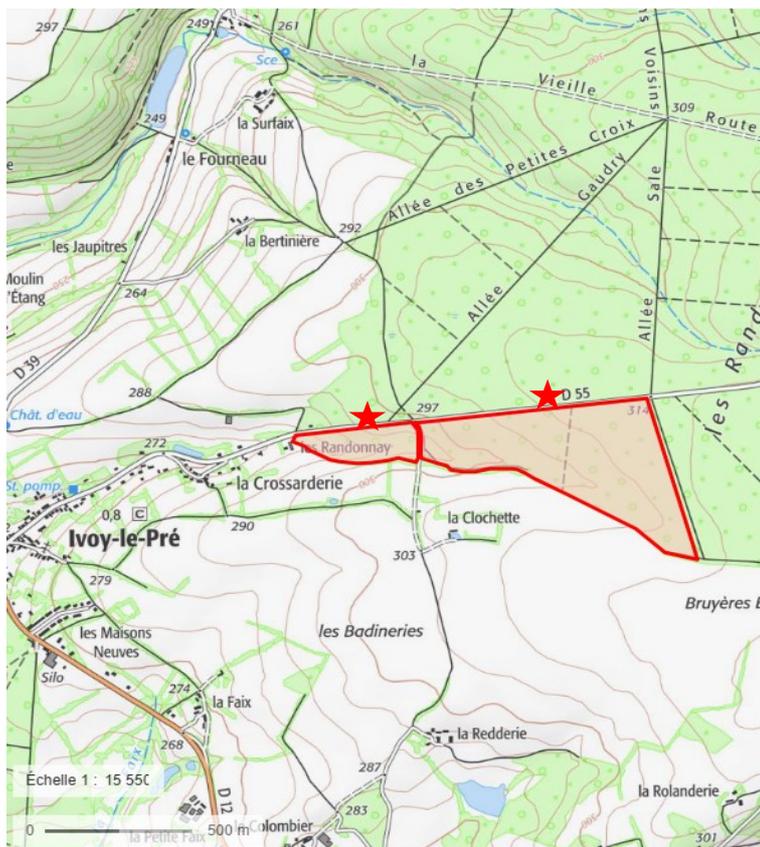
Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : GF des Renardières
Certification : en cours

Département : CHER
Commune : Ivoy-le-Pré
Proximité : Aubigny-sur-Nère
Lieu dit : Les Randonnays

Essence principale : CHENE

Nature de la coupe : amélioration
Marquages : sceau de l'expert "DRB"
au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
256	275	1,075
BI =		Stères

Surface : ~ 31 ha
Parcelle : PSG n°9-10 & 11

Limites : RD n°55 au Nord
& marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.50672
Latitude : 47.348118

Couverture téléphonique : moyenne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Diamètres à 1m30

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
256	CHENE				59	66	49	39	27	13	2	1						275,298
256	TOTAL	Bois d'industrie = stères														275,298		

Remarque : les purges pour gélivre représentent 15% du volume présumé
En outre le chêne n°40 de valeur nulle cubant 0,733 m³ fait partie de la vente
Visite : voir plan et contacter l'expert

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF de type 2

Réserves : tous les arbres non marqués ou portant un cercle rose

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long de la RD n°55 (étoile rouge sur le plan)

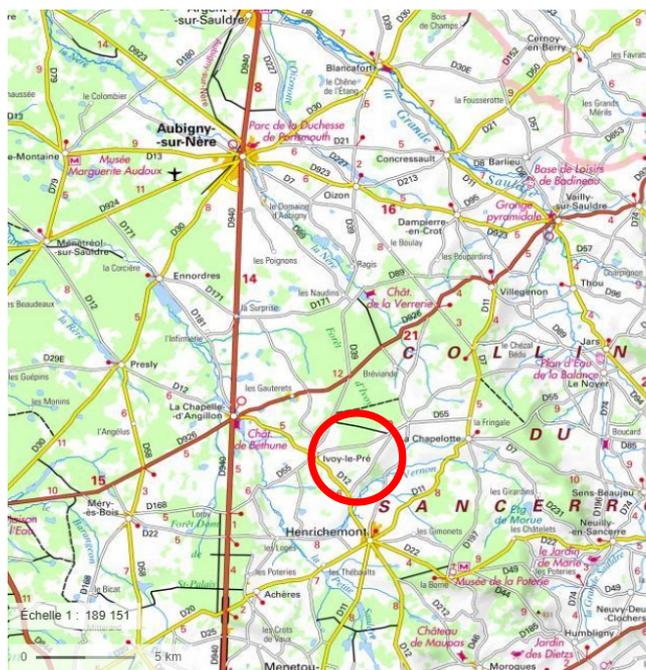
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois
& 33% à 6 mois par billet à ordre ou virement cautionné par une banque

T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



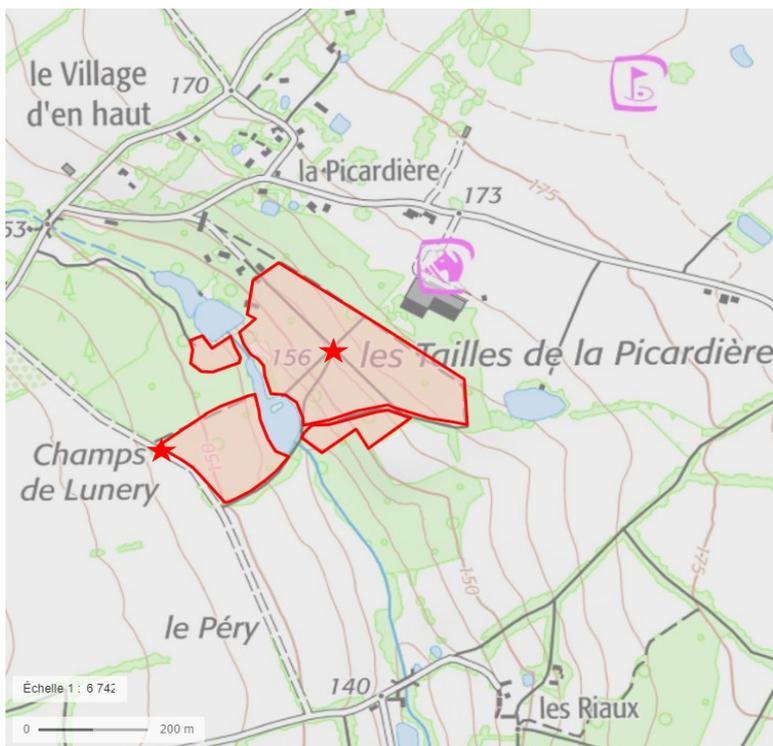
Prix de vente :

L'acquéreur :

Ma caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Dominique RETHORE
Certification : non
Département : CHER
Commune : Vierzon
Proximité : Vierzon
Lieu dit : La Picardière
Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : récolte
Marquages : sceau de l'expert "DRB" au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
230	334	1,454
BI =		Stères

Surface : ~ 11 ha
Parcelle cadastrale : AO69, AO66, AM13 & AM11p

Limites : = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84 : Latitude : 47.238802°
Longitude : 2.123849°

Couverture téléphonique : bonne

Expert : Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +
230	CHÊNE				15	30	31	42	35	31	25	11	4	3	1	2	334,335
230	TOTAL	Bois d'industrie = stères														334,335	

Visite : voir plan et prévenir le propriétaire 06.81.47.47.57 du jour de la visite (propriété close)

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : néant

Réserves : tous les arbres non marqués

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec à travers la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long du chemin communal "Champs de Lunery" et le chemin de la Picardière (étoiles rouges sur le plan)

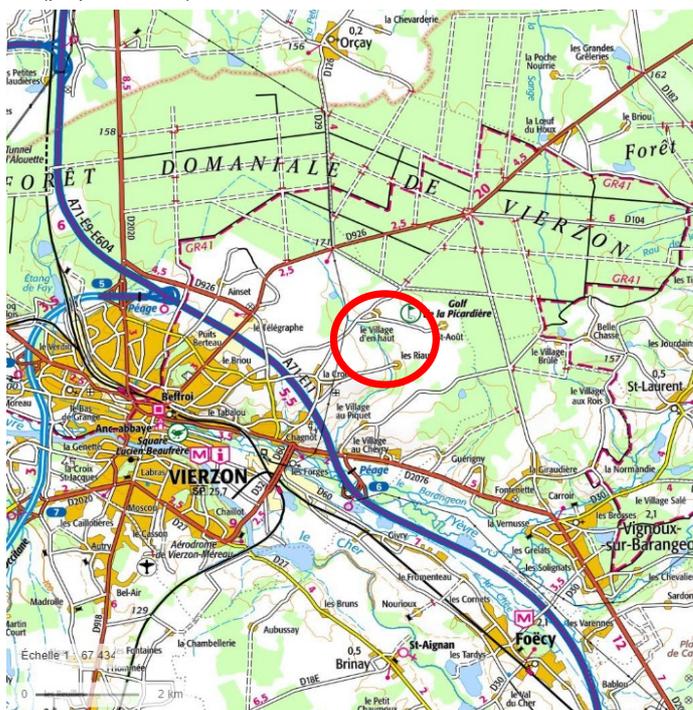
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre avalisé ou virement cautionné par une banque à échéance

T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



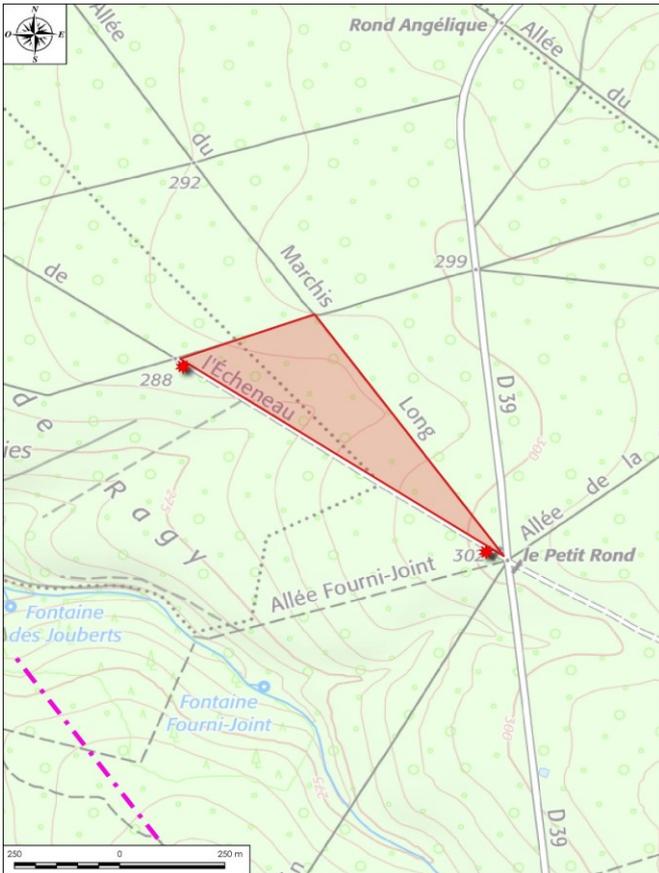
Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
Certification : PEFC/10-21-6/671

Département : CHER
Commune : Ivoy-le-Pré
Proximité : Aubigny-sur-Nère
Lieu dit : Le Grippon



Essence principale : CHENE

Nature de la coupe : amélioration
Marquages : sceau de l'expert "DRB"
au corps et au pied + n° à la peinture rose



Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
44	56	1,274
BI =		Stères

Surface : ~ 9 ha
Parcelle : PSG n°7b Nord

Limites : chemins de séparation entre parcelles
& marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.507268
Latitude : 47.401898

Couverture téléphonique : mauvaise

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Diamètres à 1m30

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
44	CHENE				4	11	9	10	6	2	1	1						56,045
44	TOTAL	Bois d'industrie = stères														56,045		

Remarque : les purges pour gélivure représentent 7% du volume présumé

Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.13.32

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF de type 2

Réserves : tous les arbres non marqués ou portant un cercle rose

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houpiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long de la place de retournement de la Route de l'Echeneau (étoile rouge sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 50% comptant par chèque, 50% à 3 mois par billet à ordre ou virement cautionné par une banque

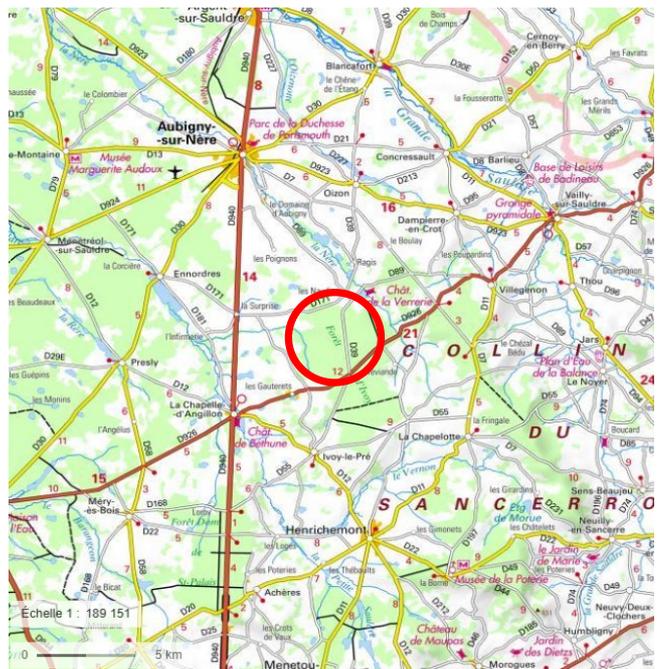
T.V.A : le vendeur est assujéti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.

Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



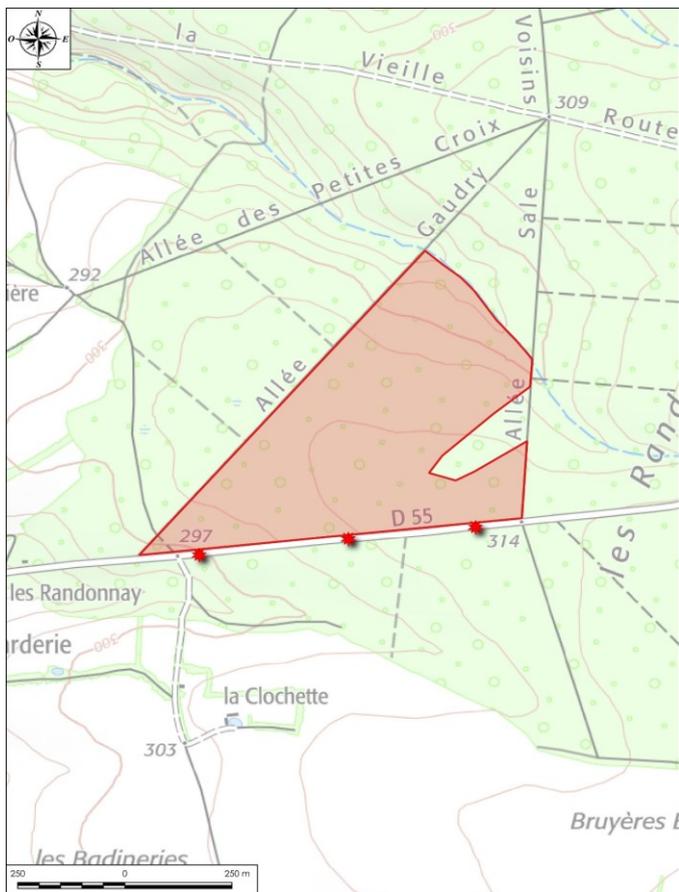
Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
Certification : PEFC/10-21-6/671

Département : CHER
Commune : Ivoy-le-Pré
Proximité : Aubigny-sur-Nère
Lieu dit : Les Randonnays



Essence principale : CHENE

Nature de la coupe : amélioration
Marquages : sceau de l'expert "DRB"
au corps et au pied + n° à la peinture rose



Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
182	215	1,182
BI =		Stères

Surface : ~ 27 ha
Parcelle : PSG n°27 Sud

Limites : chemins de séparation entre parcelles
& marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.5066500
Latitude : 47.3481664

Couverture téléphonique : moyenne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Diamètres à 1m30

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
182	CHENE				11	40	45	51	19	12	3	1						215,068
182	TOTAL	Bois d'industrie = stères														215,068		

Remarque : les purges pour gélivure représentent 19% du volume présumé

Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.13.32

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF de type 2

Réserves : tous les arbres non marqués ou portant un cercle rose

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houpiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : uniquement par les cloisonnements et sur sol sec vers le dépôt

Place de dépôt : le long de la RD n°55 (étoile sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre ou virement cautionné par une banque

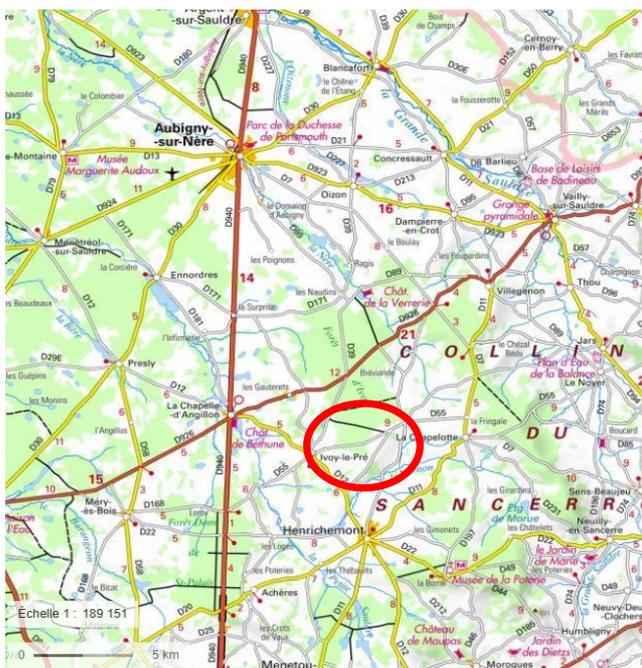
T.V.A : le vendeur est assujetti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.

Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied

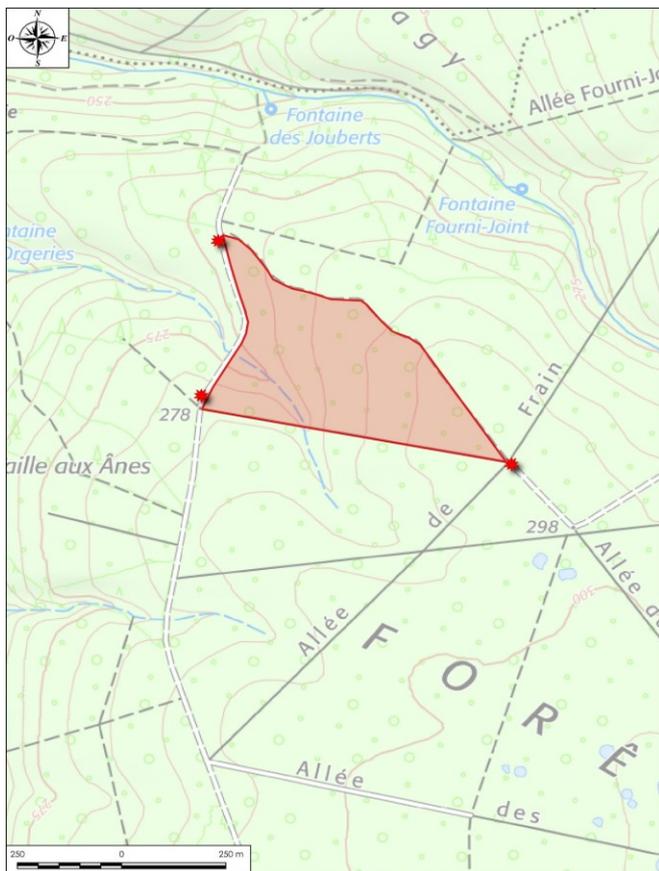


Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
Certification : PEFC/10-21-6/671

Département : CHER
Commune : Ivoy-le-Pré
Proximité : Aubigny-sur-Nère
Lieu dit : Les Moriandes



Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : amélioration
Marquages : sceau de l'expert "DRB"
au corps et au pied + n° à la peinture rose



Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
117	128	1,092
BI =		Stères

Surface : ~ 28 ha
Parcelle : PSG n°20b Sud

Limites : chemins de séparation entre parcelles
& marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.499388
Latitude : 47.392580

Couverture téléphonique : moyenne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
117	CHENE				11	27	30	23	19	5	2							127,807
117	TOTAL	Bois d'industrie = stères														127,807		

Remarque : les purges pour gélivures représentent 11% du volume présumé

Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.13.32

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Natura 2000 directive habitats & ZNIEFF de type 2

Réserves : tous les arbres non marqués ou portant un cercle rose

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long de la place de retournement de la Route du poteau de Chicane ou le long de Route forestière à l'Ouest (étoile rouge sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre ou virement cautionné par une banque

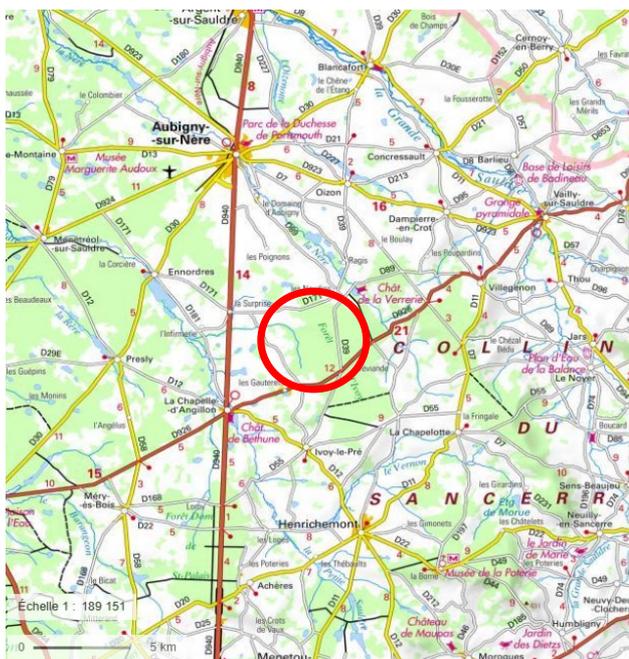
T.V.A : le vendeur est assujéti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.

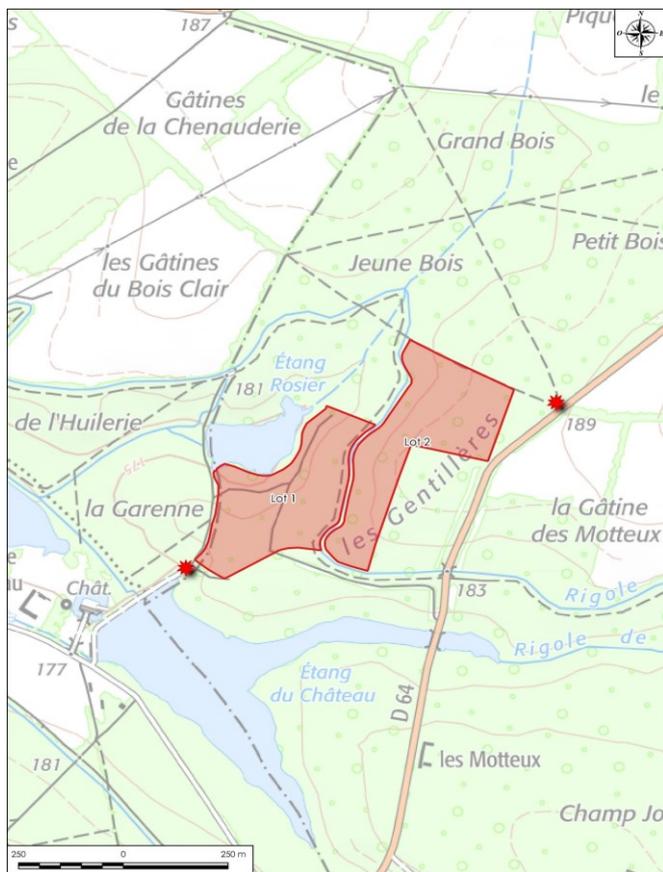
Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 4 décembre 2024 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : SAF des Presliers
Certification : non
Département : YONNE
Commune : Bléneau
Proximité : Saint-Fargeau
Lieu dit : La Garenne
Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : amélioration
Marquages : sceau de l'expert "DRB"
au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
93	96	1,028
BI =		Stères

Surface : ~ 19 ha
Parcelle : PSG n°2 & 3

Limites : chemins de séparation entre parcelles
& marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.931372
Latitude : 47.674129

Couverture téléphonique : moyenne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30													Volume présumé			
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		85	90 & +	
25	CHENE Lot 1				6	7	2	2	4	2	1				1			30,061
68	CHENE Lot 2				34	12	3	5	6	3	1	3	1					65,500
93	TOTAL	Bois d'industrie = stères													95,561			

En outre les chênes n°18, 21, 22 & 23 du lot 1 de valeur nulle cubant ensemble 6,781m³ font partie de la vente
Visite : voir plan et contacter M. Nicolas Maupertuis au 06.14.20.91.21

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF de type 2

Réserves : tous les arbres non marqués

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long des routes accessibles aux grumiers (étoile rouge sur le plan)

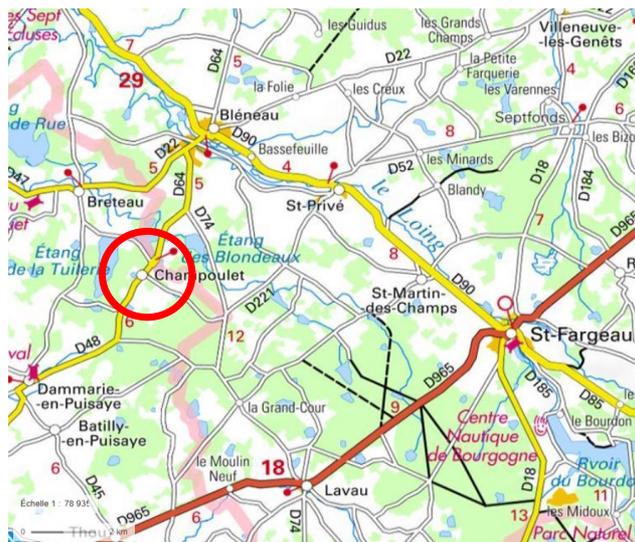
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2026

Paiement : 50% comptant par chèque, 50% à 3 mois par virement ou billet à ordre cautionné par une banque

T.V.A : le vendeur est assujéti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.

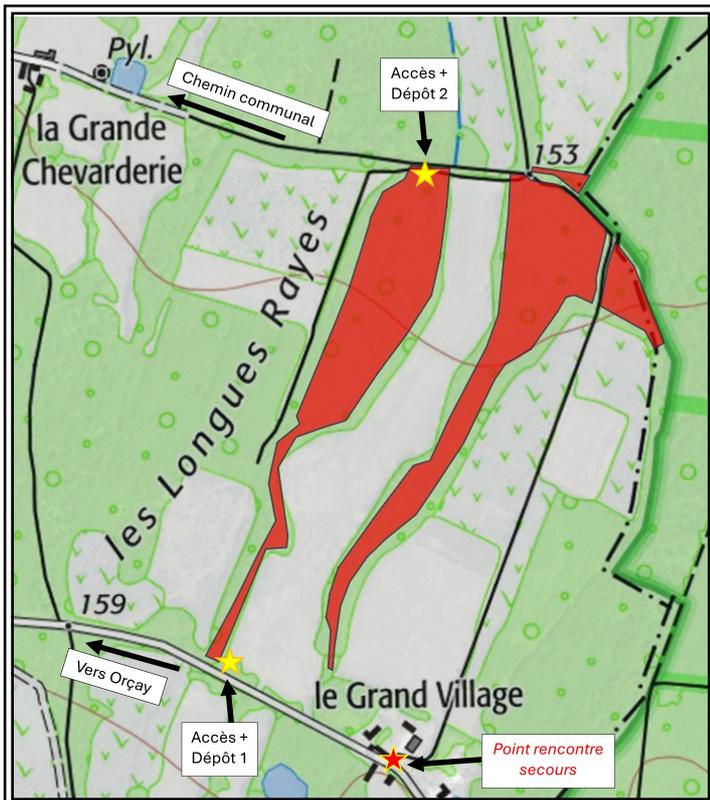


Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :





Propriétaire : M. et Mme Etienne et Marie-Thérèse LEVASSEUR

Estimé par : A.BECHON/M.BEAUCHEF

Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers
 27 rue de Montbron - 16000 Angoulême
 Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86
 mail : contact@cabinet-bechon.fr

Département : Loir-et-Cher

Commune : Orçay

Lieu-dit : Le Grand Village

Essences principales : Chêne

Nature de la coupe : Récolte et amélioration

Surface : 11,00 ha - parcelle(s) :
 AD130part-131-133-134-135-138

Réserves : Tous les arbres non marqués

Houppiers : Ne font pas partie de la vente

Qualité : Quelques très belles billes

Limites : 2 traits horizontaux à la peinture, fossés, chemins

Marquage : Un flachis au corps et 1 au pied avec l'empreinte du marteau des Experts (M2B)+cercle de peinture



Nombre de pieds	Volumes présumés
118	B.O./Billon : 245 m ³
	Vol. Moy. : 2,08 m ³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
		40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
118	Chêne	2	3	8	23	22	24	16	10	7	2	1	245 m ³	2,08 m ³
118													245 m ³	2,08 m ³

Visite : Voir plan; Avertir le propriétaire avant chaque visite (M. LEVASSEUR: 06 78 07 26 67). Pas de visite du 18 au 23/11/2024. Si besoin contacter A. BECHON (06 43 75 69 77)

Conditions particulières

Paiement : Conditions Générales

T.V.A. : Remboursement forfaitaire

C.V.O. : Réglée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins et fossés. Dans la partie Ouest, ne pas abattre au delà du fossé. Possibilité d'abattre proprement en bordure du champ.

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel) par les parcelles exploitées et/ou chemins de la propriété et/ou selon indication du propriétaire ou de l'Expert

Place de dépôt : Voir plan. Dépôt 1: attention fils téléphone. Dépôt 2: chemin communal.

Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

Chasse : Aucune intervention pendant la saison de chasse. Sauf contre-indication de l'Expert ou du propriétaire.

Délai d'exploitation : 30/09/2025

Délai d'enlèvement : 31/12/2025

Lat N. 47° 17 ' 4.03" / Long E. 2° 7 ' 45.48"



Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 47° 16 ' 59.43" / Long E. 2° 7 ' 58.16"

Couverture réseau téléphone : moyenne

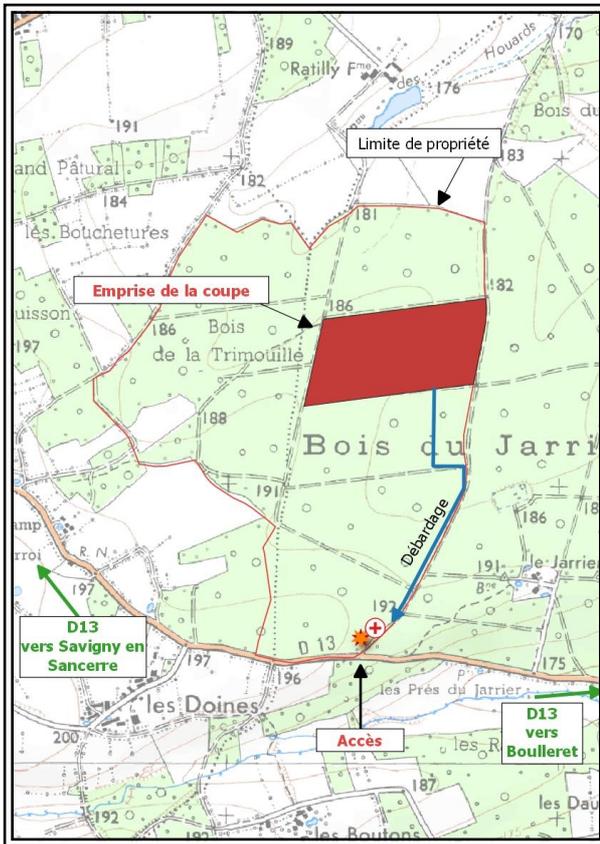
Accès au chantier à pied depuis la route ou chemin communal



Prix :

Acquéreur :

Caution :



Propriétaire : Groupement Forestier Le JARRIER

Estimé par : M.BEAUCHEF, A.BECHON

Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers

27 rue de Montbron - 16000 Angoulême

Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86

mail : contact@cabinet-bechon.fr

Département : Cher

Commune : BOULLERET

Lieu-dit : La Jarrier

Essences principales : Chêne

Nature de la coupe : Eclaircie sélective

Surface : 13,05 ha - parcelle(s) : 3

Réserves : Tous les arbres non marqués

Taillis : Non compris.

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Qualité : Courante

Limites : Chemins, layons, champ, double traits

Marquage : Deux flachis au corps et 1 au pied avec l'empreinte du marteau des Experts (FB-M2B-AB)



Nombre de pieds

176

Volumes présumés

B.O./Billon : 317 m³

Vol. Moy. : 1,80 m³

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	95	Volume	Vum
174	Chêne	4	16	17	16	28	34	23	17	10	4	4	1	314 m ³	1,81 m ³
2	Châtaignier	2	3 m ³	1,26 m ³
176														317 m ³	1,80 m ³

Visite : Voir plan. Si besoin contacter le cabinet Béchon (Marie Beauchef 06.15.86.09.08)

Conditions particulières

Paiement : Conditions Générales

T.V.A. : Remboursement forfaitaire

C.V.O. : Réglée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins, fossés et allées.

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel). Une lame sera passée sur les chemins utilisés et place de dépôt.

Place de dépôt : A l'entrée principale du bois et le long de l'allée principale.

Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

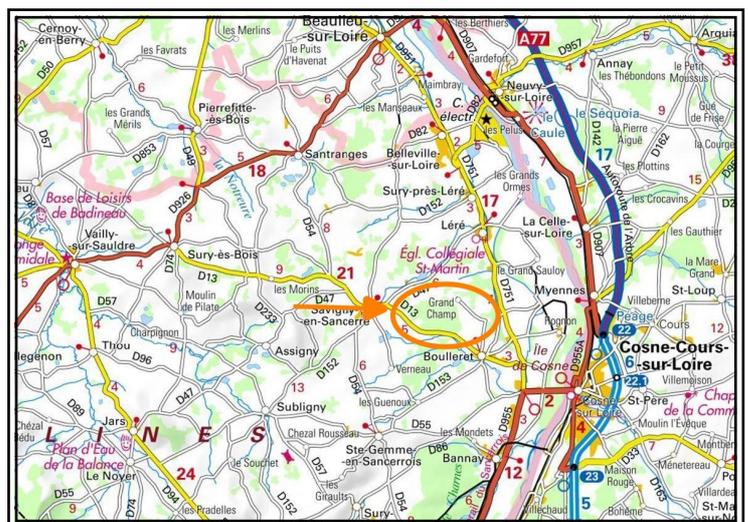
Chasse : Aucune intervention pendant la saison de chasse. Sauf contre-indication de l'Expert.

Régénération : Faire attention à la régénération naturelle.

Délai d'exploitation : 30/06/2026

Délai d'enlèvement : 30/06/2026

Lat N. 47° 25 ' 58.43" / Long E. 2° 50 ' 43.98"



Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 47° 25 ' 58.43" / Long E. 2° 50 ' 43.98"

Couverture réseau téléphone : moyenne

Prix :

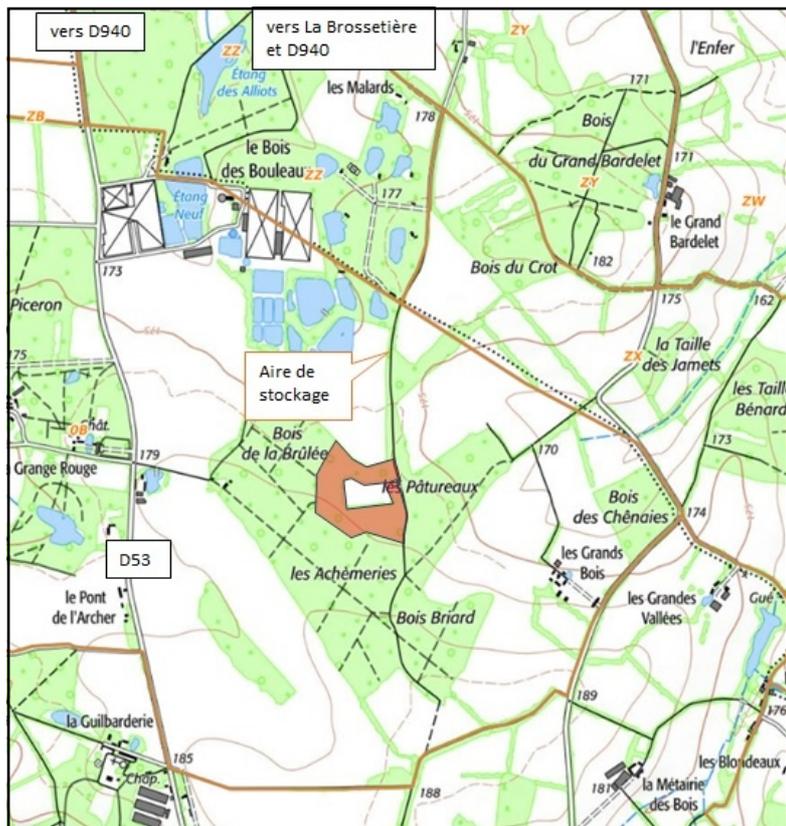
Acquéreur :

Caution :



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Jean-Marie Huet
Département : Loiret
Commune : Autry le Châtel
Proximité : Gien
Lieu-dit : Bois de la La Brûlée
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 76.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
76	102 m³	1.3 m ³

Surface : 6.80 ha
Parcelle(s) n° : B166
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 37 ' 29.67" / Long E. 2° 36 ' 22.02"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-513

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum	
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85			90
76	Chêne	4	10	14	10	7	8	10	6	4	1	.	2	102 m ³	1.3 m ³
76		(Chêne) : Q1 : 2.8% Q2 : 2.5%											102 m³	1.3 m³	

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Reserves : Seuls les arbres numérotés font partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

Délai d'enlèvement : 30 juin 2026

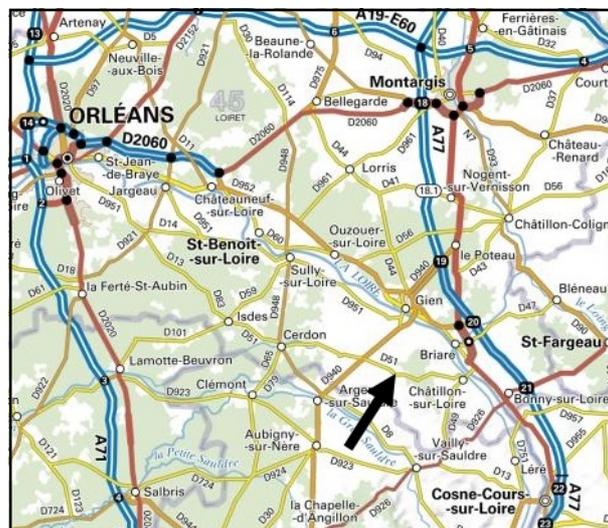
Règlement : Conditions Générales

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR63 485 148 621

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sé : Lat N. 47° 37 ' 29.67" / Long E. 2° 36 ' 22.02"
- Couverture téléphonique : bonne



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Madame Enid Ossude

Département : Loiret

Commune : Nevoy

Proximité : Gien

Lieu-dit : Bois des Marceaux

Essence principale : Chêne

Nature de la coupe : Amélioration

Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 94.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
94	118 m³	1.3 m ³

Surface : 17.66 ha

Parcelle(s) n° : B446, B835

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 42' 52.49" / Long E. 2° 35' 28.6"

Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com

Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-487

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
93	Chêne	1	17	16	15	12	13	8	4	4	2	1	116 m ³	1.2 m ³
1	Chêne déclassé	1	2 m ³	2.0 m ³
94													118 m³	1.3 m³

Qualités : Q2 : 2.1%

Visite : Libre. Code portail 1308

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

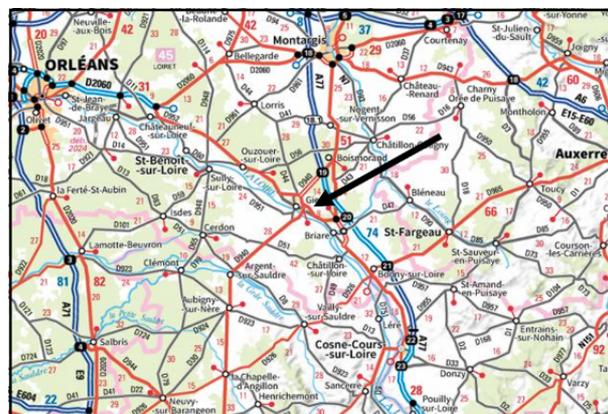
Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

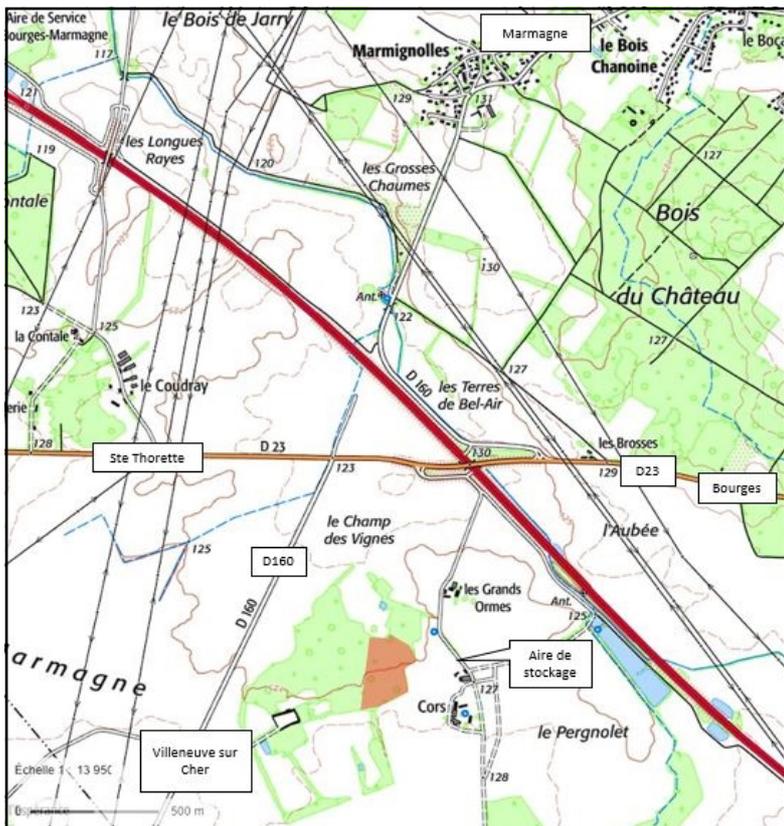


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 42' 52.49" / Long E. 2° 35' 28.6"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Régis Bergougnan
Département : Cher
Commune : Marmagne
Proximité : Marmagne
Lieu-dit : Bois de Cors
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration et récolte
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 46.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
46	57 m³	1.2 m³

Surface : 4.40 ha
Parcelle(s) n° : ZN 23
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 4 ' 24.97" / Long E. 2° 15 ' 56.38"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-488

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol										Volume	Vum
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		
45	Chêne	1	7	7	11	9	4	3	1	1	1	55.6 m³	1.2 m³
1	Chêne déclassé	.	.	.	1	1.3 m³	1.3 m³
46		Qualités : Q1 : 3.8% Q2 : 4.7%										56.9 m³	1.2 m³

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

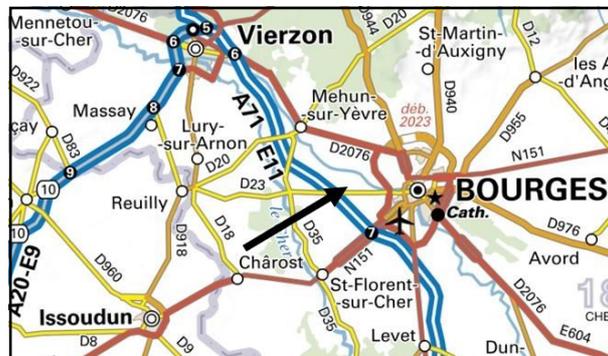
Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

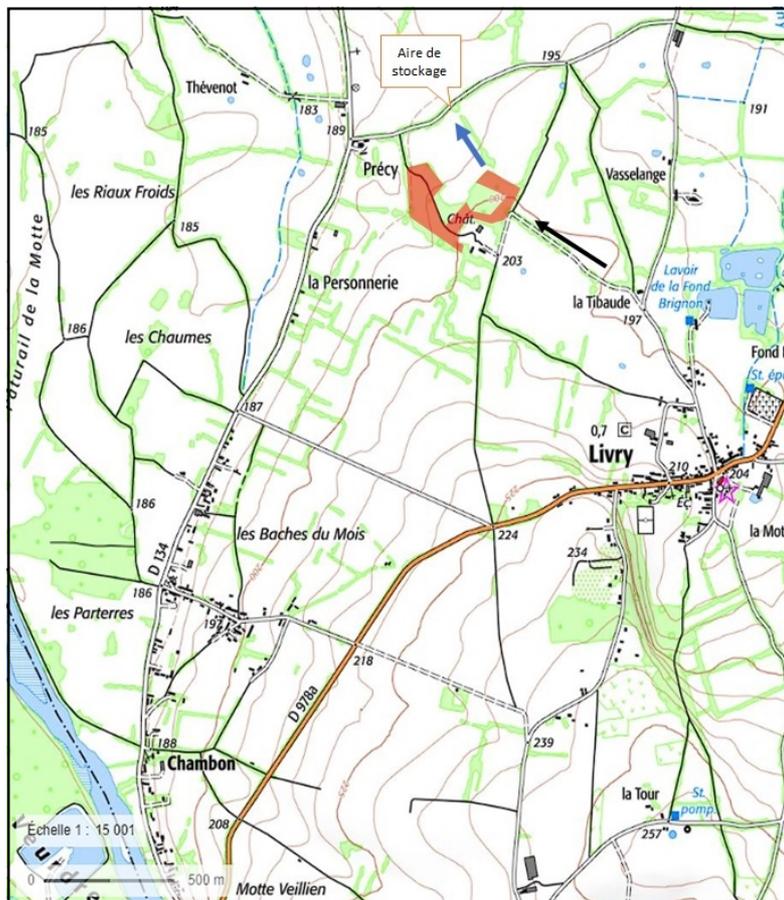


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 4 ' 21.8" / Long E. 2° 16 ' 7.55"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GFA de Précý

Département : Nièvre

Commune : Livry

Proximité : Nevers

Lieu-dit : Bois de Précý

Essence principale : Chêne

Nature de la coupe : Coupe de régénération

Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 106.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
99	227 m ³	2.3 m ³

Surface : 3.80 ha

Parcelle(s) n° : A911, A916

Limites : Traits verticaux rouges et prés

Coord. WGS84 : Lat N. 46° 47 ' 0.45" / Long E. 3° 3 ' 49.8"

Expert : Inès de CHASSEVAL

Forestière Chasseval

La Ménagerie - 45230 La Bussière

Tél. 06 07 87 50 29

ines.dechasseval@fclb45.com

Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-474

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	Volume	Vum
99	Chêne	3	11	12	9	15	16	15	7	1	2	4	1	2	1	227.5 m ³	2.3 m ³
99		Qualités : Q1 : 0.6% Q2 : 3.6%														227 m ³	2.3 m ³

En outre, font partie du lot : 3 chênes de valeur nulle (12,3m³), 3 frênes (5,8m³) et 1 chêne déclassé (2,2m³).

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 septembre 2025

Délai de vidange : 30 septembre 2025

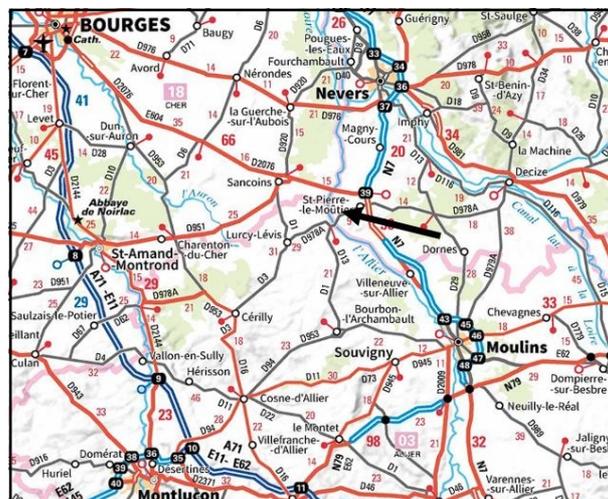
Délai d'enlèvement : 30 septembre 2025

Règlement : Conditions Générales

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR21443730189

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 46° 47 ' 0.45" / Long E. 3° 3 ' 49.8"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Joël MAROIS

Département : Loiret

Commune : Chailly-en-Gâtinais

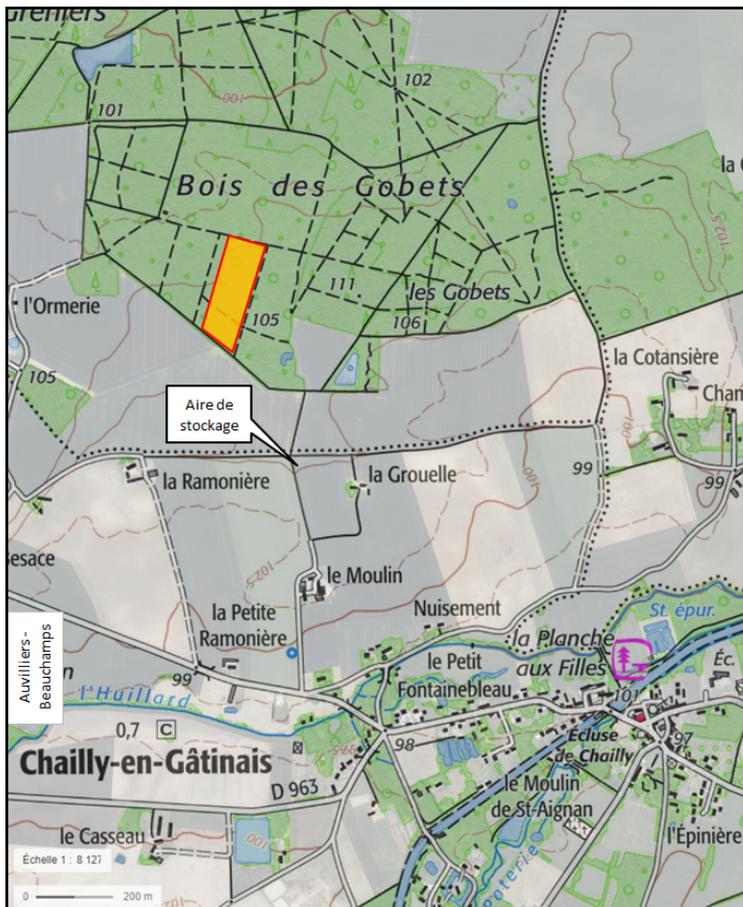
Proximité : Lorris

Lieu-dit : Bois des Gobets

Essence principale : Chêne

Nature de la coupe : Extraction

Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 54.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
54	84 m³	1.6 m ³

Surface : 2.70 ha

Parcelle(s) n° : AD317

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 57 ' 25.63" / Long E. 2° 31 ' 44.32"

Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com

Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-504

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
		40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
52	Chêne	2	3	9	9	11	7	7	3	.	.	1	81.3 m ³	1.6 m ³
2	Chêne déclassé	.	.	1	.	.	1	2.7 m ³	1.4 m ³
54													84.0 m³	1.6 m³

Qualité : Q2 : 6.2%

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation - câblage des arbres de bordure.

Houppiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Tous les arbres non marqués

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

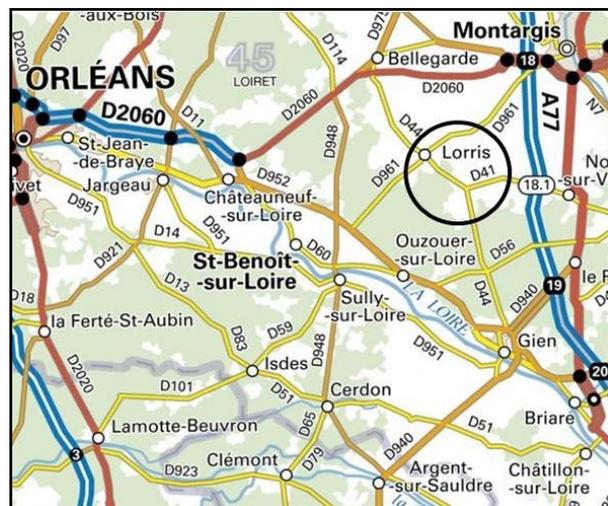
Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par le vendeur

Place de dépôt : Voir plan

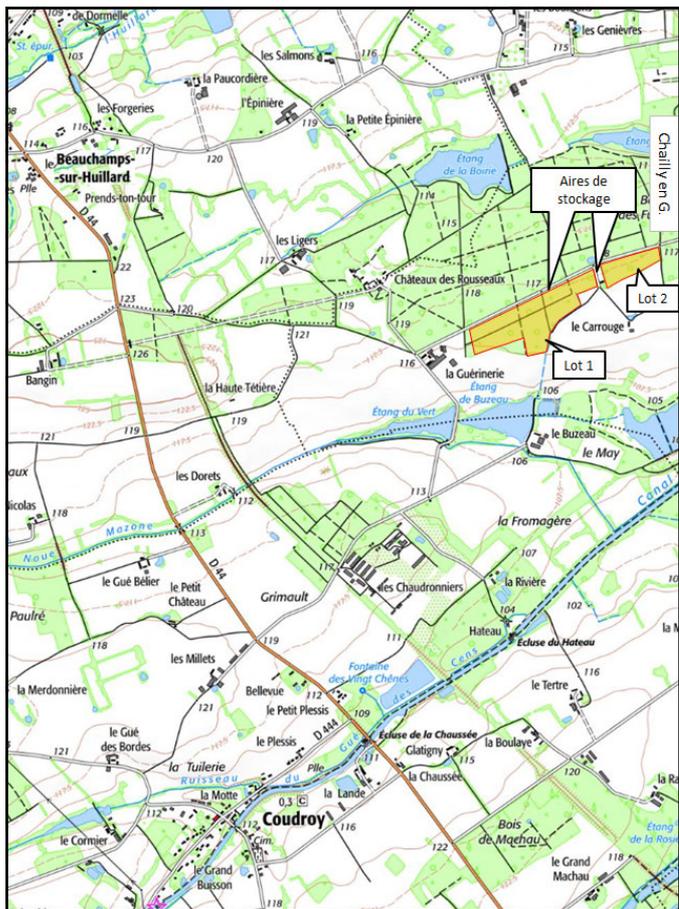


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 57 ' 4.72" / Long E. 2° 31 ' 52.76"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GFR LES ROUSSEUX
Certification : PEFC / 10-21-6/1842
Département : Loiret
Commune : Chailly en Gâtinais
Proximité : Bellegarde
Lieu-dit : Bois des Rousseaux
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 54 (lot 1) et de 55 à 66 (lot 2).

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
65	80 m ³	1.2 m ³

Surface : 13.65 ha
Parcelle(s) n° : 10, 14
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 55 ' 49.73" / Long E. 2° 29 ' 28.94"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-512

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Volume	Vum
54	1	Chêne	3	8	14	8	8	7	3	2	.	1	64.0 m ³	1.2 m ³
11	2	Chêne	1	1	1	3	2	.	1	1	1	.	15.8 m ³	1.4 m ³
65													79.9 m³	1.2 m³

Qualité : Q1 : 1.6% Q2 : 8.5%

En outre, 1 Frêne cubant 0,5m³ fait partie du lot.

Visite : Prévenir Monsieur Lemoine au 06 42 89 75 89

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation. Bucheron imposé José Orran 07 71 78 21 29

Houppiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Tous les arbres non marqués

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec, sur sol portant. Emprunter les cloisonnements existants. débardeur imposé Mathieu Chaploteau 06 72 19 40 31

Délai d'exploitation : 30 avril 2026

Délai de vidange : 30 avril 2026

Délai d'enlèvement : 30 avril 2026

Règlement : Conditions Générales

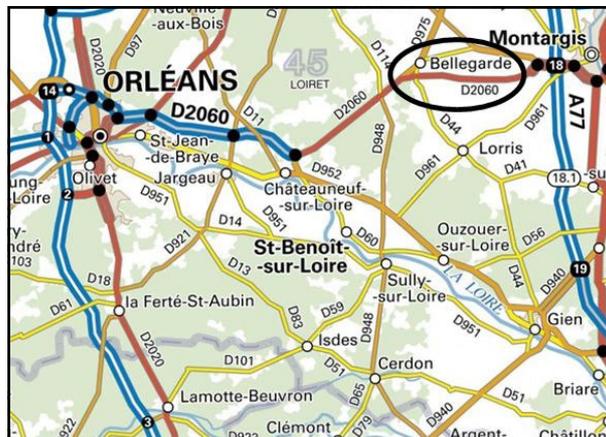
TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR37 805 244 506

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Pas d'exploitation 1 semaine avant la chasse. Communication des dates de chasse.

Régénération : Faire attention aux taches de semis



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 55 ' 37.71" / Long E. 2° 28 ' 48.89"
- Couverture téléphonique : correcte

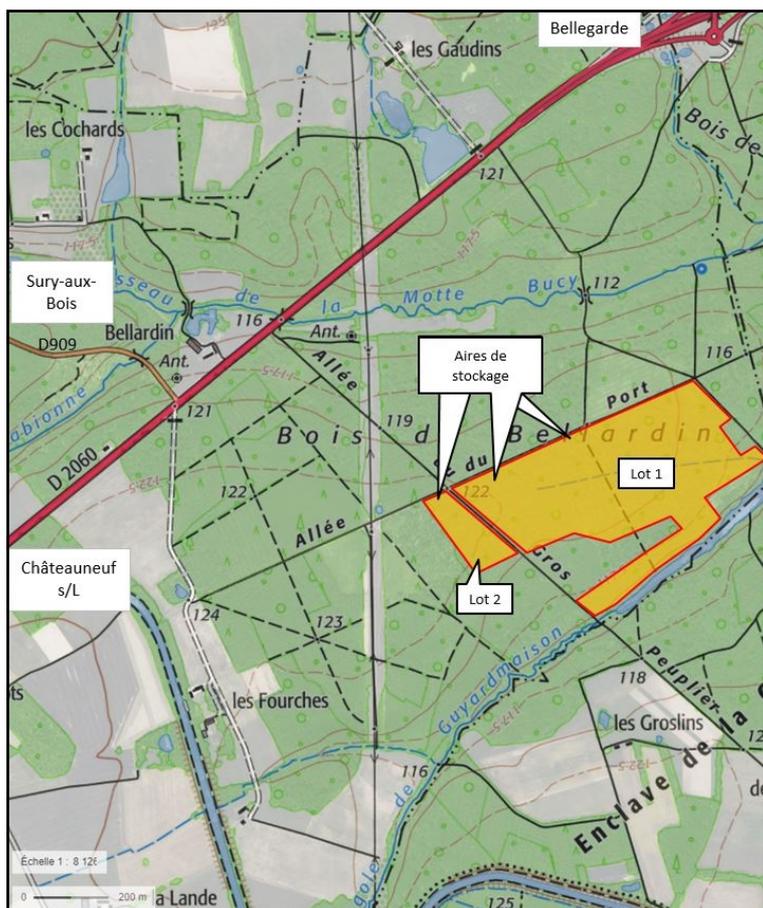


Date et lieu de la vente : 04 décembre 2024 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Lot vendu sous label UE APECF



Propriétaire : GFR DE BELLARDIN
Certification : PEFC / 10-21-6/236
Département : Loiret
Commune : Sury aux Bois
Proximité : Bellardine
Lieu-dit : Bois de Bellardin
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 98 (lot 1) et de 99 à 105 (lot 2).

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
105	221 m³	2.1 m ³

Surface : 24.24 ha
Parcelle(s) n° : 22a,23,13b
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 57 ' 36.4" / Long E. 2° 24 ' 25.6"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 24-503**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Essence	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Volume	Vum
103	Chêne	4	6	11	20	14	16	12	8	6	4	2	215 m ³	2.1 m ³
2	Chêne déclassé	1	.	.	1	.	6 m ³	2.8 m ³
105													221 m³	2.1 m³

Qualité : Q1 : 3.3% Q2 : 12.8%

Visite : Visite libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation - abattage directionnel**Houppiers** : Ne font pas partie de la vente**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec, sur sol portant, par les cloisonnements**Délai d'exploitation** : 30 avril 2026**Délai de vidange** : 30 avril 2026**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2026**Règlement** : Conditions Générales**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR13 381 827 955**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention aux taches de semis - abattage directionnel

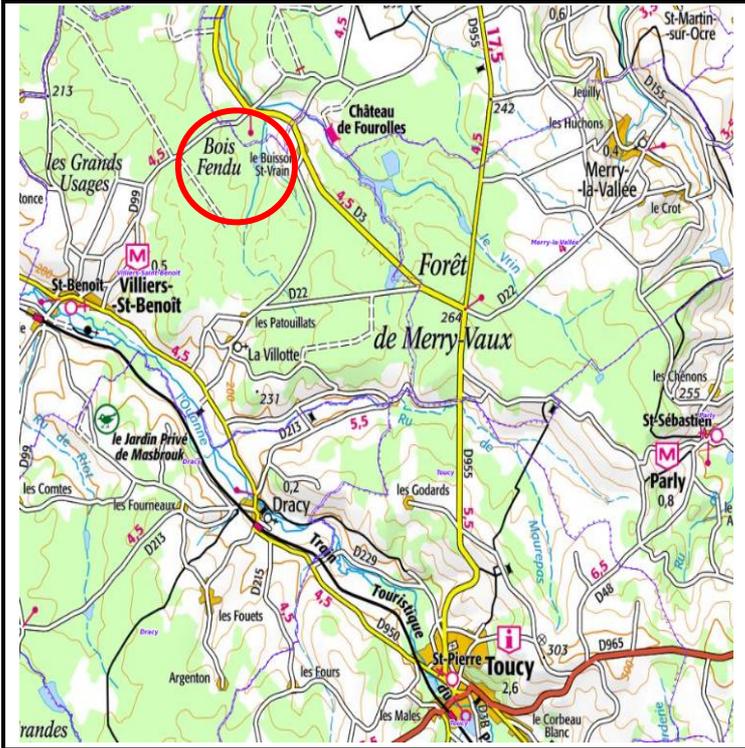
- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 57 ' 43.87" / Long E. 2° 23 ' 45.43"
- Couverture téléphonique : correcte



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Bois de la Ragonnière



Extrait IGN

Département : Yonne (89)
Commune : Villiers-St-Benoit.
Nom de la forêt : Bois de la Ragonnière.
Nature de la coupe : Amélioration.



Essence	Chêne	Frêne
Nb de pieds	223	2
Volume	267 m ³ 44	3 m ³ 64
Volume moyen	1 m ³ 20	1 m ³ 82

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.
(voir n° des grumes pages suivantes).

Propriétaire : Monsieur Luc MORILLON.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



Cabinet Frédéric LABBE
8, Avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARDEAU
Tél : 06.33.51.43.00



mathieuc@labbe.expertforestier.com

Conditions particulières

Inventaire : (Voir pages suivantes).

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité 📍

Conseillé : Latitude 47.802457° / Longitude : 3.246632°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2025.

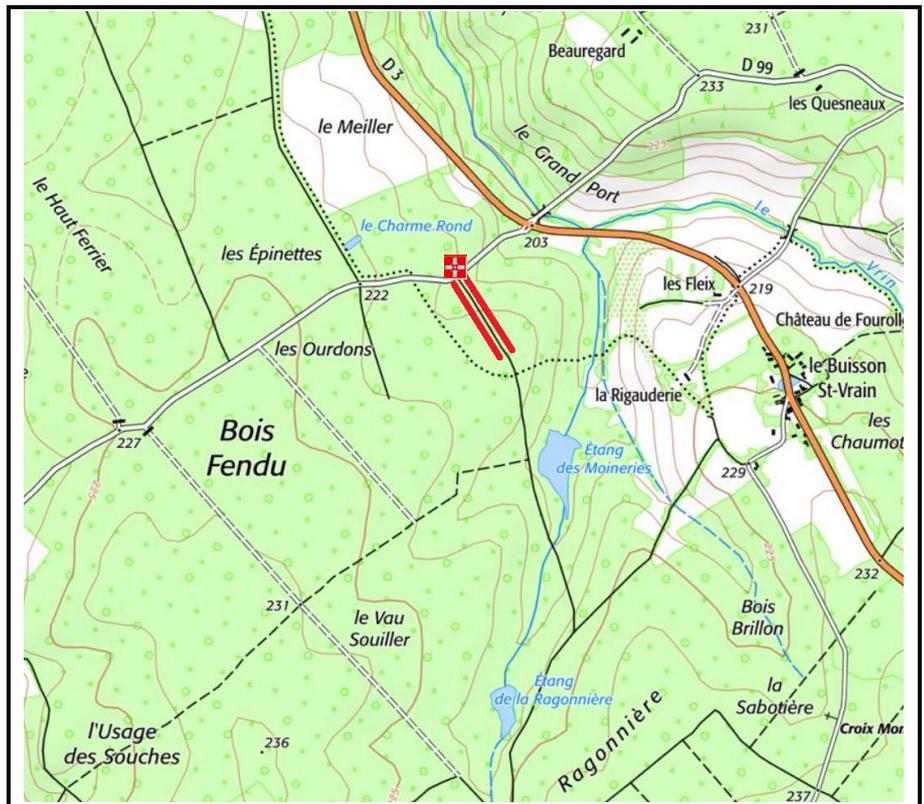
Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/03/2025.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



N° plaquette	Longueur (m)	Circonférence milieu (cm)	Volume (m3)
1	14	171	3,26 m3
2	7	140	1,09 m3
3	13	155	2,49 m3
4	11,5	134	1,64 m3
5	7,5	151	1,36 m3
6	10,5	120	1,20 m3
7	7,5	110	0,72 m3
8	9,5	117	1,03 m3
9	8	100	0,64 m3
10	12,5	110	1,20 m3
11	14,5	117	1,58 m3
12	6,5	120	0,74 m3
13	6,5	110	0,63 m3
14	11,5	148	2,00 m3
15	14,5	140	2,26 m3
16	8,5	112	0,85 m3
17	9	135	1,31 m3
18	10,5	130	1,41 m3
19	11	113	1,12 m3
20	8	141	1,27 m3
21	8	112	0,80 m3
22	8,5	133	1,20 m3
23	7,5	133	1,06 m3
24	9	137	1,34 m3
25	10	132	1,39 m3
26	9,5	110	0,91 m3
27	8,5	120	0,97 m3
28	8,5	132	1,18 m3
29	6	136	0,88 m3
30	10	101	0,81 m3
31	6	98	0,46 m3
32	7	121	0,82 m3
33	10	140	1,56 m3
34	6,5	128	0,85 m3
35	13	122	1,54 m3
36	8,5	150	1,52 m3
37	10,5	144	1,73 m3
38	9	108	0,84 m3
39	10	140	1,56 m3
40	10,5	110	1,01 m3
41	6,5	110	0,63 m3
42	8,5	118	0,94 m3
43	6,5	101	0,53 m3
44	7,5	105	0,66 m3
45	10,5	108	0,97 m3
46	10,5	112	1,05 m3
47	9	142	1,44 m3
48	10,5	110	1,01 m3
49	6,5	114	0,67 m3
50	9	123	1,08 m3
51	8,5	104	0,73 m3
52	5,5	115	0,58 m3
53	9,5	110	0,91 m3
54	9,5	102	0,79 m3
55	9	112	0,90 m3
56	7	103	0,59 m3
57	8,5	96	0,62 m3
58	15	141	2,37 m3
59	8	108	0,74 m3

N° plaquette	Longueur (m)	Circonférence milieu (cm)	Volume (m3)
60	11	139	1,69 m3
61	8,5	105	0,75 m3
62	7	97	0,52 m3
63	6	112	0,60 m3
64	6,5	138	0,99 m3
65	7,5	103	0,63 m3
66	6,5	123	0,78 m3
67	11	132	1,53 m3
68	10	114	1,03 m3
69	6,5	92	0,44 m3
70	8,5	158	1,69 m3
71	8,5	118	0,94 m3
72	11	165	2,38 m3
73	9,5	150	1,70 m3
74	11	153	2,05 m3
75	8,5	110	0,82 m3
76	11,5	108	1,07 m3
77	9,5	109	0,90 m3
78	10,5	113	1,07 m3
79	8,5	118	0,94 m3
80	15,5	125	1,93 m3
81	8	108	0,74 m3
82	12,5	138	1,89 m3
83	12	118	1,33 m3
84	13	108	1,21 m3
85	7	108	0,65 m3
86	8,5	130	1,14 m3
87	13,5	146	2,29 m3
88	11	121	1,28 m3
89	9	110	0,87 m3
90	7,5	98	0,57 m3
91	8	120	0,92 m3
92	11,5	125	1,43 m3
93	12,5	158	2,48 m3
94	7,5	120	0,86 m3
95	13,5	110	1,30 m3
96	7	108	0,65 m3
97	8	124	0,98 m3
98	12,5	120	1,43 m3
99	10,5	132	1,46 m3
100	11	128	1,43 m3
101	10,5	132	1,46 m3
102	9	133	1,27 m3
103	11,5	112	1,15 m3
104	9,5	120	1,09 m3
105	10	117	1,09 m3
106	6	110	0,58 m3
107	10,5	110	1,01 m3
108	10	104	0,86 m3
109	7	102	0,58 m3
110	7	98	0,53 m3
111	8	112	0,80 m3
112	8,5	112	0,85 m3
113	9,5	144	1,57 m3
114	7	98	0,53 m3
115	6,5	124	0,80 m3
116	6,5	121	0,76 m3
117	8,5	114	0,88 m3
118	7	117	0,76 m3

N° plaquette	Longueur (m)	Circonférence milieu (cm)	Volume (m3)
119	8	108	0,74 m3
120	10	125	1,24 m3
121	8	100	0,64 m3
122	6,5	122	0,77 m3
123	6	128	0,78 m3
124	8	112	0,80 m3
125	7	112	0,70 m3
126	6	122	0,71 m3
127	10	108	0,93 m3
128	10	114	1,03 m3
129	9	148	1,57 m3
131	14	132	1,94 m3
132	10	169	2,27 m3
R	4,5	122	0,53 m3
133	14,5	158	2,88 m3
134	6,5	143	1,06 m3
135	12	164	2,57 m3
136	7,5	101	0,61 m3
1910	13,5	147	2,32 m3
1911	12	165	2,60 m3
1912	7	97	0,52 m3
1913	10	134	1,43 m3
1914	9,5	114	0,98 m3
1915	8	117	0,87 m3
1916	12,5	112	1,25 m3
1917	16	161	3,30 m3
1918	12,5	113	1,27 m3
1919	8,5	108	0,79 m3
1920	8	116	0,86 m3
1921	10	122	1,18 m3
1922	10	108	0,93 m3
1923	11	110	1,06 m3
1924	12,5	138	1,89 m3
1925	8,5	141	1,34 m3
1926	8,5	130	1,14 m3
1927	9	130	1,21 m3
1928	7	112	0,70 m3
1929	15	133	2,11 m3
1930	7	105	0,61 m3
1931	7	110	0,67 m3
1932	12	173	2,86 m3
1933	10,5	102	0,87 m3
1934	8	103	0,68 m3
1935	10	112	1,00 m3
1936	8,5	113	0,86 m3
1937	11,5	150	2,06 m3
R	3,5	110	0,34 m3
1938	11	112	1,10 m3
1939	12	164	2,57 m3
1941	13	153	2,42 m3
1942	7,5	100	0,60 m3
1943	7	118	0,78 m3
1944	7,5	113	0,76 m3
1945	16,5	133	2,32 m3
1947	11	140	1,72 m3
1948	10	110	0,96 m3
1949	11	105	0,97 m3
1950	11,5	119	1,30 m3
1951	12,5	118	1,39 m3

N° plaquette	Longueur (m)	Circonférence milieu (cm)	Volume (m3)
1952	11,0	111	1,08 m3
1953	10	98	0,76 m3
1954	10,5	104	0,90 m3
1955	9	104	0,77 m3
1956	8,5	110	0,82 m3
1957	8	144	1,32 m3
1958	7	140	1,09 m3
1959	11,5	120	1,32 m3
1960	8	111	0,78 m3
1961	10,5	114	1,09 m3
1962	7	132	0,97 m3
1963	6	110	0,58 m3
1964	10	151	1,81 m3
1965	12	136	1,77 m3
1966	10,5	112	1,05 m3
1967	12	122	1,42 m3
1968	11	141	1,74 m3
1969	6	120	0,69 m3
1970	10,5	105	0,92 m3
1971	6,5	118	0,72 m3
1972	6,5	103	0,55 m3
1973	8,5	113	0,86 m3
1974	11	110	1,06 m3
1975	7	107	0,64 m3
1976	8,5	138	1,29 m3
1977	7,5	113	0,76 m3
1978	11,5	178	2,90 m3
1979	11	110	1,06 m3
1980	14	161	2,89 m3
1981	8,5	148	1,48 m3
1982	10	138	1,52 m3
1983	6,5	141	1,03 m3
1984	9,5	110	0,91 m3
1985	7,5	126	0,95 m3
1986	12,5	148	2,18 m3
1987	7	112	0,70 m3
1988	8,5	111	0,83 m3
1989	6,5	102	0,54 m3
1990	7,5	121	0,87 m3
1991	11	113	1,12 m3
1992	9	131	1,23 m3
1993	7,5	112	0,75 m3
1994	12	158	2,38 m3
1995	10,5	118	1,16 m3
1996	11	112	1,10 m3
1997	10	124	1,22 m3
1998	8	113	0,81 m3
1999	10,5	164	2,25 m3
2000	11	110	1,06 m3
Total Chêne			267,44 m3

Frênes			
N° plaquette	Longueur (m)	Circonf. milieu (cm)	Volume (m3)
130	11,5	108	1,07 m3
1940	16,5	140	2,57 m3
Total Frêne			3,64 m3



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS et
les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016 et réactualisé le 10 octobre 2020

1 CONDITIONS DE LA VENTE

1.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, de vice apparent ou caché et de surface. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 30 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, annoncé au catalogue, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'expert forestier avant la fin de l'abattage. Par le seul fait de sa demande, l'acheteur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le vendeur indemnise l'acheteur sans formalité contentieuse et sans frais.

1.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'expert ou à la peinture dont l'inventaire est annexé au catalogue. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

1.3

La fiche de vente de chaque article mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

1.4

L'acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son vendeur et reste responsable dans les conditions ci-après.

1.5

Le vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation,...).

2 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

2.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant au catalogue peuvent y déroger.

2.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de chaque lot. Celles-ci peuvent être prévues :

- soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- soit en 3 échéances d'égal montant: comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180

jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

2.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le vendeur ou son représentant adresse à l'acheteur une lettre de confirmation signée ou un contrat signé et/ou une facture si le vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 2.9.

Dans le délai de dix jours de la confirmation, l'acquéreur doit lui remettre, par chèque émis au nom du vendeur, le montant du prix payable comptant.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant :

- les billets à ordre correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des clauses particulières de chaque article. Ces billets à ordre sont revêtus de la signature de l'acheteur et comportent l'aval de la caution bancaire ou, après accord du vendeur, celui d'une société de caution mutuelle. Dans le cas où l'acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une caution bancaire garantissant les paiements à échéance.
- la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa caution précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document.
- une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat. Dans l'éventualité où l'acquéreur est en mesure de fournir une caution permanente agréée par Experts Forestiers de France et la FNB, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la caution.

2.4

Lorsque l'acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal.(appliqué proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 2/ du 2.3 (caution, attestation d'assurance).

2.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'expert forestier à l'acheteur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'acheteur.

2.6

Faute par l'acquéreur et sa caution de satisfaire aux présentes obligations dans les délais prescrits ci-dessus, le vendeur a la faculté de faire constater la résolution de la vente par une simple ordonnance de référé, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'acquéreur et à sa caution, prononçant la résolution de la vente, à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus, dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la

réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

2.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'acheteur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

2.8

La caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

2.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'acheteur :

- dans le cas où le vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- dans le cas où le vendeur a opté pour l'assujettissement, l'acheteur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de coupe, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le vendeur.

2.10

Le vendeur pourra demander à l'acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

3 EXPLOITATION - DÉBARDAGE - VIDANGE

3.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'acquéreur avertit le vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

3.2

L'acheteur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'acheteur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'acheteur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant l'exploitation des produits accidentels.

3.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le propriétaire se réserve les houppiers, une clause spéciale du catalogue doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

3.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

3.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage,...) peut

être imposée sous la responsabilité de l'acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'acquéreur.

3.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'acheteur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

3.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

3.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

3.9

Le vendeur doit assurer à l'acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

3.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du vendeur, les conditions particulières le mentionneront. L'expert forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'acheteur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

3.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la vente si l'évacuation suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie communale de desserte de la coupe à la date de l'envoi du catalogue. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'acquéreur sous sa seule responsabilité.

3.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

3.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

3.14

L'acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

3.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'acquéreur paiera au vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'expert forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

3.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorchées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

3.17

Sauf cas de force majeure, l'acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et la vidange des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au propriétaire lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'acquéreur est tenu d'en avertir le vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 5.1 et 5.2 deviendront applicables.

4 DÉLAIS - RECOLEMENT

4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLAIS

L'exploitation, la vidange et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du vendeur, le délai d'exploitation est automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

4.2 PROROGATION DE DÉLAIS

Une prorogation peut être accordée à l'acheteur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier ou email. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2%
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 %
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 %

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'acheteur.

4.3 DÉPASSEMENT DE DÉLAI INITIAL OU PROROGÉ

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure restant sans effet, à verser au vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution

de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

4.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières.

4.5

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa caution, l'acquéreur est tenu de notifier au propriétaire vendeur ou à l'expert forestier la fin de ses opérations d'exploitation, de vidange et d'enlèvement.

4.6

De convention expresse aux termes du délai de vidange et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'acquéreur et de sa caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

4.7

Après notification par l'acquéreur dans les termes de l'article 4.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 4.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur et sa caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

4.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (4.5 - 4.6 - 4.7) décharge de toute responsabilité pour l'acheteur et sa caution, le vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la caution si elle est requise par l'acquéreur.

5 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

5.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'expert forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties.

5.2

En cas d'échec d'une solution de médiation ou de recherche d'une amiable composition et, d'une façon générale, pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente et du cahier des causes générales, le Tribunal compétent est celui du lieu de la coupe ou celui du défendeur, au choix de la partie demanderesse.

5.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Forêt de :

Vente du / /

Art N° :

Nom du vendeur :

Cachet et Signature du vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'acquéreur :

Cachet et Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** à titre de garantie de bonne fin :

Cachet et Signature la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

